|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | |  | | --- | | **DOSSIER D’APPEL A PROJETS**  **MULTIPAYS**  « *Féminismes, éducation et autonomisation des filles et des adolescentes* **»**  **Avril 2022** | |

L’Agence française de Développement (AFD) se propose de subventionner des organisations de la société civile (OSC)[[1]](#footnote-1) pour la mise en place d’un dispositif de financement, de renforcement et de structuration d’organisations féministes des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité française[[2]](#footnote-2) dont l’activité a pour objectif principal l’égalité entre les femmes et les hommes (notées 2 selon le marqueur « genre » du CAD de l’OCDE) dans les pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, dans lesquels l’AFD a mandat pour intervenir - hors toutefois des pays dits grands émergents avec toutefois une concentration des financements sur les organisations féministes de la société civile du continent africain (y incluse l’Afrique du Nord) à hauteur de 65% (voir les termes de référence - Section XII).

L’AFD dispose à ce titre d’une enveloppe de 10 millions d’euros sur subvention. L’appel à projets à vocation à sélectionner un consortium d’OSC françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays partenaires qui gèrera les financements (intégralité de l’enveloppe des 10 MEUR) à destination des organisations féministes des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité française. La durée du projet sera comprise entre 3 et 4 ans, avec la possibilité de financer des organisations féministes de la société civile sur des durées variables, en fonction des projets, au sein de ce cadrage global.

La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (voir modèle – Section III) accompagnée d’un canevas financier, d’un cadre logique, d’un chronogramme, d’un tableau de la répartition financière au sein du consortium, d’un dossier administratif et des fiches de renseignements (Section IV à XI) à remettre au plus tard le lundi 27 juin à 12h00, heure de Paris.

Le consortium d’OSC sélectionné sera invité à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec la Responsable d’équipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale. La proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec la Responsable d’équipe projet désigné à l’AFD et lui permettront de soumettre le projet aux instances de validation des concours de l’AFD.

**Le dossier d’appel à propositions est disponible à compter du 25 avril 2022 sur le site internet de l’AFD :** [Fonds de soutien aux organisations féministes | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes)

Pour tout renseignement complémentaire, les demandeurs doivent s’adresser au plus tard d’ici le 19 mai 2022 – 18h00, heure de Paris, par courriel uniquement à l’adresse suivante : [AFDFSOFEducation@afd.fr](mailto:AFDFSOFEducation@afd.fr). L’ensemble des réponses aux questions adressées sera publié sur le site internet de l’AFD au plus tard le 26 mai 2022 à 18h00, heure de Paris.

**Composition du présent appel à projet :**

[I. Cadre général défini par l’AFD 4](#_Toc101797258)

[II. Modalités de selection et de validation FINALE des propositions 10](#_Toc101797259)

[III. Note de presentation de projet 12](#_Toc101797260)

[IV. Budget detaillé 15](#_Toc101797261)

[V. La lettre de soumission 16](#_Toc101797262)

[VI. Le cadre logique 17](#_Toc101797263)

[VII. Le chronogramme des activités (sous Excel, modèle libre) 18](#_Toc101797264)

[VIII. La fiche de renseignement relative A LA STRUCTURE SOUMISSIONNAIRE 19](#_Toc101797265)

[IX. La fiche de renseignements des partenaires (incluant le cas échéant le montant de la rétrocession) 26](#_Toc101797266)

[x. Le tableau de la repartition financiere au sein du consortium 28](#_Toc101797267)

[XI. Le dossier administratif 29](#_Toc101797268)

[XII. Termes de référence 30](#_Toc101797269)

1. Cadre général défini par l’AFD

**Article 1. Clauses et conditions générales**

**1.1** L’appel à propositions *« Féminismes, éducation et autonomisation des filles et des adolescentes »* (« l’Appel ») vise à financer des projets de développement portés par des structures françaises ou internationales structurées en consortium (appelé ci-après « le Consortium ») disposant de :

* une expertise en éducation, égalité de genre et jeunesse ;
* une expérience de militantisme féministe en animation de dispositifs transformationnels, en matière d’approche par les droits, en mobilisation de la jeunesse, et cela en particulier dans le domaine de l’éducation ;
* expériences en matière de renforcement de capacités communautaires et d’OSC ;
* capacité de mise en réseau et d’identification de bonnes pratiques ;
* capacité de déploiement de canaux de communication avec des OSC locales et communautaires dans divers contextes ;
* expérience en recherche-action / capitalisation (production intellectuelle, partage de connaissances sud-sud) ;
* connaissances fines des écosystèmes des pays d’intervention proposés. ;
* capacités avérées de gestion administrative et financière sur des géographiques multiples et variées ;
* capacités opérationnelles / gestion de projets pluri-acteurs, y compris sur des terrains d’intervention éloignés ;

Cet appel est ouvert aux organisations de la société civile (OSC)[[3]](#footnote-3) françaises et internationales.

L’organisation cheffe de file du consortium devra démontrer une présence dans au moins un pays des Suds du périmètre géographique ciblé, l’ensemble du consortium devant assurer la couverture géographique du projet.

Par ailleurs, il est possible pour le Consortium de contractualiser avec des partenaires de mise en œuvre au-delà des membres du consortium, à condition que la responsabilité des dépenses soit portée par le Consortium. Toute contractualisation entre le Consortium et des structures de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires hors consortium sera considérée comme un recours à de la prestation et sera soumise aux [Directives pour la passation des marchés de l’AFD dans les Etats étrangers](https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers). Dans un souci d’efficacité du pilotage du projet, les soumissionnaires sont néanmoins invités à ne pas multiplier le recours à des prestations de mise en œuvre. Les mécanismes de collaboration devront être clairement détaillés dans les propositions de projet et les procédures de passations de marchés appliquées à transmettre à l’AFD au cours de l’instruction.

**1.2** L’objectif de la subvention est de financer des organisations féministes de la société civile des pays partenaires (appelées ci-après « OSC récipiendaires des fonds » ou « OSC féministes locales ») de la politique de développement et de solidarité française et leurs actions en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes en et par l’éducation.

**1.3** Cet Appel a pour vocation le financement, à hauteur de 10 millions d’euros sur subvention, d’un projet opérationnel (cf. TDR en section XII).

**1.4** Le projet doit être réalisé dans les pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, dans lesquels l’AFD a mandat pour intervenir - hors toutefois des pays dits « grands émergents » – avec la répartition suivante :

* 65% des financements vers les OSC récipiendaires des fonds du continent africain (y inclus Afrique du Nord) ;
* 35% restants vers les OSC récipiendaires des fonds situées dans des pays d’Asie, et/ou du Proche-Orient, et/ou d’Amérique Latine.

Certains pays seront prioritairement ciblés dans une logique de complémentarité avec les initiatives identifiées sur la thématique et au sein du portefeuille d’investissement de l’AFD, d’échanges d’expériences et de pratiques et de mise en réseau et constitution d’alliances entre les organisations féministes de la société civile aux niveaux régional et international, parmi ceux-ci :

* Afrique : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d’ivoire, Djibouti, Ethiopie, Guinée, Libéria, Madagascar, Mauritanie, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Maroc, Egypte ;
* Amérique Latine et Caraïbes : Pérou, Colombie, Bolivie, Equateur, Haïti, République Dominicaine ;
* Moyen-Orient: Liban, Jordanie, Territoires Palestiniens.

Il est attendu que les projets ciblent entre 4 et 8 pays maximum afin de garantir un effet démonstratif. Le choix de ces pays devra être justifié (similarités / disparités ; expérience du consortium ; possibles liens entre les acteurs…).

Les propositions pourront inclure des pays qui ne sont pas dans la liste. Cependant, pour les logiques de complémentarité précisées ci-dessus, il est attendu que les propositions portent majoritairement sur les pays de la liste. Si d’autres pays sont choisis, ce choix devra être explicité et justifié.

**1.5** Chaque structure porteuse ne doit soumettre qu’une seule proposition, un membre du consortium ne peut pas être présent dans plusieurs consortiums.

**1.6** Dans son offre, le Consortium pourra identifier des organisations des pays avec lesquelles il est déjà partenaire ou qu’il lui semblerait pertinent d’associer au dispositif. Il n’est néanmoins pas attendu des soumissionnaires qu’ils établissent une liste définitive des OSC récipiendaires des fonds à financer au stade de la proposition.

**1.7** L’AFD se réserve la faculté de ne pas donner suite à cet appel à propositions.

**Article 2. Mode opératoire**

**2.1** Dans le cadre de l’Appel, l’AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation d’un projet conçu et défini par une structure pour une durée maximale de 48 mois.

**2.2** Il n’est pas demandé de cofinancement dans le cadre de cet appel à propositions.

**2.3** Les consortiums sont encouragés, dans la mesure du possible, à élaborer leur proposition en concertation avec les acteurs nationaux des pays concernés par l’Appel.

**2.4** L’Appel ne peut (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) financer, pour une même structure, des prestations déjà prévues dans d’autres projets financés par l’AFD, (iii) financer des prestations déjà prévues sur d’autres financements que ceux de l’AFD.

**2.5** Les frais administratifs et de structures ne pourront excéder 12% du montant du projet, incluant les frais de personnel au siège. Le montant restant du financement servira à financer les ressources humaines spécifiques au projet, au fonctionnement opérationnel du consortium, aux études, aux activités de renforcement de capacité, d’échange de pratiques ainsi que le financement direct des structures et des projets des OSC récipiendaires des fonds (cf. modèle de budget et notice explicative du budget figurant en pièces jointes du dossier d’appel à propositions).

**Article 3. Présentation des projets**

**3.1** La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (cf. modèle en section III) accompagnée d’un canevas financier (cf. section IV), d’un dossier administratif et des fiches de renseignements (section V) à remettre au plus tard le 27 juin à 12 h00, heure de Paris.

**3.2** Pour la proposition retenue, le Consortium sera ensuite invité à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec la Responsable Equipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l’ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec la Responsable Equipe projet désignée à l’AFD. Sur cette base, la Responsable équipe projet soumettra le projet aux instances de validation des concours de l’AFD.

**Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation**

**4.1** Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d’audits externes. Le Consortium sélectionné contractualise avec un cabinet d’audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l’AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet y compris ceux mis en œuvre par les OSC récipiendaires des fonds. Le contrat d’audit est financé dans le cadre du projet, à hauteur *a minima* de 2% du montant total du projet.

**4.2** Les soumissionnaires doivent en outre inclure dans leur proposition la réalisation de diligences sur les OSC féministes locales qui seront financées afin de s’assurer que les financements de l’AFD ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d’argent ou d’activités terroristes (diligences LCB-FT). Ces diligences pourront être internalisées par le Consortium, si le dispositif mis en place par le Consortium est jugé satisfaisant par l’AFD, ou externalisées.

**4.3** Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale devront être réalisées et financées dans le cadre du projet. L’AFD se réserve le droit de conduire une évaluation externe à tout moment du projet sur ses fonds propres.

**4.4** L’AFD encourage l’élaboration d’un programme de capitalisation et d’un programme de communication afin de contribuer d’une part à la diffusion de bonnes pratiques, d’autre part à la bonne communication autour du projet, à travers par exemple des bulletins d’information trimestriels. Les soumissionnaires sont invités à tenir compte du caractère très attendu et suivi à haut niveau du projet et de ses réalisations, qui pourra se traduire par une demande particulière de communication, dont les moyens nécessaires doivent être intégrés à l’offre. Le dispositif de communication tiendra compte des enjeux sécuritaires et veillera à ne pas mettre en danger les partenaires et les bénéficiaires du projet.

**Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement**

**5.1** Les structures établiront obligatoirement leur proposition en euros qui est la monnaie de la convention de financement. Le budget devra être établi TTC globales et forfaitaires, ferme et non révisable.

**Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l’appel à projet**

**6.1** Par le fait même de déposer leurs propositions, les structures sont réputées :

* avoir pris connaissance des conditions de l’appel à propositions décrites dans les présentes et les accepter ;
* avoir les capacités de conduire un programme dont les spécificités et problématiques sont décrites dans l’Appel ;
* avoir une parfaite connaissance de la nature et de l’envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
* avoir pris connaissance des conditions générales et de l’ensemble des documents à remplir et pièces administratives à fournir.

**Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection**

**7.1** L’ouverture des plis sera effectuée au siège de l’AFD à Paris par une commission composée de la Responsable Equipe projet de la Division Education, Formation, Emploi ainsi que par des personnes qualifiées internes. Il s’agira notamment d’un∙e représentant∙e de l’équipe DPA/OSC, d’un∙e représentant∙e de la Cellule Lien Social (CLS) et d’un.e représentant.e du Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères (MEAE/DGM / DDD / HUMA).

**7.2** La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui aura la même composition que la commission d’ouverture des plis. La grille de notation et les offres retenues suite à l’ouverture des plis seront envoyées préalablement à l’ensemble des membres de la commission.

**7.3** Un compte-rendu de sélection sera établi par la commission. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d’appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux structures.

**Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions**

**8.1** Afin de faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux structures des éclaircissements relatifs à leur proposition.

**Article 9. Détermination de la conformité des propositions**

**9.1** L’organisation cheffe de file du consortium devra démontrer sa capacité à mettre en œuvre des projets d’envergure ; le projet soumis ne devra pas représenter plus de 70% des ressources annuelles sur les 3 derniers exercices certifiés de l’organisation cheffe de file du consortium. L’organisation cheffe de file du consortium devra donc présenter un budget moyen annuel égal ou supérieur à 3,5 MEUR pour un projet d’une durée de 4 ans.

**9.2** La Commission peut éliminer les propositions émanant de structures n’ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

**Article 10. Evaluation et classement des propositions**

**10.1** La commission de sélection des propositions effectuera l’évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

**10.2** La notation des propositions lors de l’étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant **:**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d'évaluation** | **Points** |
| **Diagnostic initial (10)** | |
| - Connaissance de l’écosystème des mouvements et organisations féministes, notamment celles œuvrant pour l’égalité des genres en et par l’éducation et des dynamiques en matière d’inégalité de genre et d’éducation en cours dans les différentes zones géographiques  - Connaissance de l’environnement d’action des organisations (reconnaissance légale, politiques nationales, contraintes et difficultés, perception par les acteurs d’influence)  - Compréhension des enjeux principaux en matière d’atteinte de l’égalité de genre en et par l’éducation | 10 |
| **Positionnement de l’OSC chef de file et ses partenaires (10)** | |
| - Présentation des interventions de l’OSC chef de file et de ses partenaires dans les pays d'intervention  - Implantation du consortium dans les pays ciblés, et capacités à se déployer dans d’autres localités ciblées par le projet le cas échéant  - Ancrage local et capacité de mener un dialogue localement avec toutes les parties prenantes du projet  - Dynamique partenariale instaurée avec les OSC féministes locales, les autorités nationales et avec les différents acteurs du secteur  - Perspectives d’interventions sur les années à venir  - Expertise du consortium dans les différents domaines concernés par l’appel à projets  - Expérience de renforcement de capacités des OSC notamment des OSC féministes | 10 |
| **Présentation du projet (50)** | |
| - Adéquation de la proposition avec les besoins et des enjeux prioritaires identifiées dans les zones ciblées  - Pertinence de la couverture du projet au regard des actions des autres acteurs et de la valeur ajoutée du consortium  - Implication des communautés et des jeunesses dans le projet | 10 |
| - Présentation détaillée de la logique d’intervention  - Description du cadre global de la théorie du changement et éventuelles déclinaisons géographiques  - Pertinence de la proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des OSC féministes locales des pays d’intervention - Méthodologie du processus global d’accompagnement (phase d’évaluation approfondie, de mise en œuvre des différentes activités, d’évaluation…) avec détails sur les méthodologies d’accompagnement des OSC et mouvements féministes locaux, les stratégies de pérennisation des OSC accompagnées et l’articulation avec les autorités nationales et acteurs internationaux | 30 |
| - Pertinence du dispositif d’échanges de pratiques, de capitalisation, de recherche-action et de communication  - Intégration d’un dispositif renforcé de suivi- évaluation | 10 |
| **Moyens mis en œuvre (30)** | |
| - Part du budget au bénéfice direct des organisations et mouvements féministes  - Part du budget alloué aux frais de support et de fonctionnement au regard du budget total du projet  - Pertinence du budget au regard des champs géographiques et opérationnels  - Pertinence du mécanisme s’assurant de la bonne exécution des financements alloués aux porteurs de projets | 15 |
| - Composition prévisionnelle de l’équipe-projet (équipe dédiée)  - Mobilisation des équipes existantes du consortium (supervision et/ou backstopping ..)  - Capacités à conduire un dialogue avec les représentant∙es de l’AFD localement et à Paris, ainsi qu’avec les parties prenantes au projet et les autorités locales | 5 |
| - Organisation du groupement (leadership, coordination, pilotage et gouvernance interne, complémentarité des acteurs du groupement, cohérence des interventions, antériorité du partenariat, clarté du partage des rôles, etc.)  - Implication des OSC locales dans l’élaboration, le pilotage et la mise en œuvre du projet  - Planning général des activités  - Capacités de coordination du consortium et modalités de collaboration avec l’ensemble des parties prenantes | 10 |

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir un descriptif des responsabilités des membres de l’équipe qui portera le projet au sein du consortium dans le corps de leur offre. Les soumissionnaires garantissent la disponibilité des équipes existantes présentées dans leur offre.

**Article 11. Droit reconnu à l’AFD de rejeter toute proposition**

1. L’AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d’annuler la procédure d’appel à propositions aussi longtemps que l’AFD n’a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l’égard des structures concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l’appel à projet aura été annulé ou leur proposition rejetée.

**Article 12. Instruction des projets**

1. Après la sélection du projet, la Responsable équipe projet l’instruit dans le cadre d’un dialogue. Le Consortium reste libre d’intégrer ou non les suggestions et l’AFD libre de ne pas poursuivre l’instruction de la proposition ; les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d’autres, une cause de non validation de la proposition finale :

* refus de participer à un dialogue avec la Responsable d’équipe projet de l’AFD, visant à enrichir la proposition,
* refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d’amendements suggérés par la Responsable d’équipe projet,
* écart de plus de 10 % entre le budget demandé à l’AFD dans la note projet et celui développé dans le cadre de la note projet finale.

**Article 13. Caractère confidentiel**

1. Aucune information relative à l’examen, aux éclaircissements, à l’évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l’attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux structures soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d’examen et d’évaluation, après l’ouverture des plis et jusqu’à l’annonce de l’attribution de la ou des subvention(s) à ou aux structures retenue(s).
2. Toute tentative effectuée par une structure soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d’examen, d’évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette structure.

**Article 14. Information sur le processus de sélection**

1. Chaque structure ayant été retenue par la commission de sélection en sera informée par mail, ce dernier fixant le calendrier d’instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

**Article 15. Information sur l’octroi et signature de la convention de financement**

1. La Responsable d’équipe projet enverra à la structure cheffe de file du consortium bénéficiaire de la subvention un courrier l’informant de l’octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.
2. Modalités de selection et de validation FINALE des propositions

Le processus qui conduit à l’accord de financement est effectué en deux temps :

1. sélection sur la base d’une note-projet (section III) accompagnée d’un canevas financier (section IV), d’une lettre de soumission (section V), d’un cadre logique (section VI), d’un chronogramme (section VII) des fiches de renseignements du porteur et des structures du consortium le cas échéant(sections VIII et IX), du tableau des flux financiers au sein du consortium (le cas échéant, section X) et du dossier administratif (section XI) à remettre au plus tard le 27 juin 2022 à 12 h, heure de Paris (la date d’arrivée fait foi). Un email d’accusé de réception sera transmis aux Consortiums pour lesquelles la proposition a bien été reçue avant la date de clôture de l’appel à propositions. **Si le Consortium a transmis sa proposition à temps sans avoir reçu d’email d’accusé de réception, il lui incombe de prévenir l’AFD maximum 12h après l’heure de clôture de l’appel à propositions et de fournir la preuve que la proposition a bien été envoyée avant la date limite de clôture.**

Si le dossier dépasse la taille de 8 Méga-Octet (Mo) – taille maximale des mails, il devra être partagé via une plateforme d’échanges de fichiers.

1. poursuite du dialogue avec la Responsable équipe projet, permettant d’enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base à la Responsable équipe projet pour la soumission du concours aux instances de décisions de l’AFD.

**sélection des propositions**

**Sélection sur la base d’une note projet accompagnée d’un dossier administratif**

Chaque structure porteuse fournira, par voie électronique uniquement à l’adresse suivante :

[AFDFSOFEducation@afd.fr](mailto:AFDFSOFEducation@afd.fr) :

sa proposition conformément au modèle de note-projet signée électroniquement par une personne habilitée à demander des financements pour la structure ;

l’ensemble des documents opérationnels et administratifs demandés.

Les propositions seront rédigées en langue française ou anglaise. **Néanmoins, si la proposition initiale peut être rédigée en langue anglaise, le Consortium** **devra accepter de poursuivre l’instruction du projet et de le mettre en œuvre en langue française uniquement.**

**ELABORATION ET VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS**

Dès réception de la notification de sélection de son projet et sur la base des échanges avec l’AFD, le Consortium reverra les éléments de sa proposition qui méritent précisions ou ajustements afin d’aboutir à une proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue, dont les éléments seront présentés aux instances de décision de l’AFD.

1. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET

**Date d’échéance pour la réception des notes de projet : lundi 27 juin 2022 – 12h, heure de Paris (la date d’arrivée fait foi).**

**A remplir en format word, police Calibri 11, en respectant le format ci-dessous, et avec un maximum de 20 pages pour le corps du texte, hors annexes.**

***« Nom de l’appel à projets »***

***Appel à projets***

1. Contexte
2. Présentation du contexte et des enjeux du projet
3. Localisation du projet et pertinence du projet dans la région et pays ciblés

*Expliquer le choix des zones d’intervention au regard (i) des besoins des organisations, des politiques publiques et niveau d’égalité dans les zones ciblées, (ii) des politiques/stratégies nationales dans le domaine concerné par l’Appel à projets, (iii) du contexte dans la région ciblée et les pays ciblés et du rôle qu’y jouent les OSC et autorités, (iv) des besoins des populations, (v) des interventions d’autres acteurs dans la région.*

1. Présentation des soumissionnaires
2. Présentation des soumissionnaires

*Présentation des partenaires (internationaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et de leurs expertises respectives, de la complémentarité et des modalités du partenariat, de pilotage et de gouvernance, de leur situation financière (CA annuel) et de la répartition du budget entre les partenaires*

1. Expérience des structures dans les pays et la région ciblée
2. Partenariats avec des acteurs publics locaux (collectivités locales), nationales ou des organisations régionales
3. Objectifs général et spécifiques du projet
4. Logique d’intervention
5. Cadre global de la théorie du changement proposée
6. Contenu du projet
7. Présentation des groupes cibles
8. Méthodologie du processus global d’accompagnement des OSC féministes locales
9. Dispositif d’échanges de pratiques, de capitalisation, de recherche-action et de communication
10. Description des composantes
11. Intervenants, mode opératoire et encadrement du risque fiduciaire

*Identifier le Bénéficiaire (le Bénéficiaire est l’entité qui réalise le projet pour son compte. Il est maître d’ouvrage) et le schéma institutionnel/organisationnel, fiduciaire et contractuel avec les autres membres du consortium le cas échéant et avec les OSC du Sud qui bénéficieront des délégations de fonds.*

*Une description détaillée et exhaustive du mode opératoire financier entre l’OSC cheffe de file et les autres membres du consortium doit être exposée ici :*

* *comptes bancaires : indiquer sur quel compte de l’OSC lead seront versés les fonds*
* *modalités de versement des fonds au niveau des autres membres du consortium et au niveau des OSC récipiendaires des fonds si elles sont déjà identifiées ou la méthodologie utilisée pour les identifier, lieu et nom des comptes bancaires)*

*Cette partie doit également expliquer les modalités de reporting envisagées au niveau de l’AFD, au sein du consortium et avec les OSC récipiendaires des fonds.*

*Encadrement du risque fiduciaire : indiquer également les modalités de passation de marchés et les modalités de contrôle interne et externe (audit externe).*

1. Pérennité du projet

*Pérennité technique (transfert de compétences localement, utilisation et gestion du matériel, etc.), Pérennité sociale et institutionnelle : stratégie en vue de l’autonomisation du (des) partenaire(s), Pérennité économique et financière : stratégie en vue de la viabilité économique et financière du (des) partenaire(s) du projet*

*Pérennité institutionnelle : stratégie de renforcement des capacités des acteurs publics, institutionnalisation de nouvelles normes en matière de Femmes, Paix et Sécurité*

1. Budget
2. Principaux éléments du budget proposé

*Présenter un narratif du budget transmis au format Excel*

1. Réalisations, résultats et impacts attendus du projet
2. Prise en compte des approches transversales de l’AFD (Genre, Climat, Environnement…) et de la contribution du projet aux enjeux du développement durable :

*L’AFD évalue la contribution des projets aux enjeux du développement durable, au travers d’une analyse qui porte entre autres sur « la réduction des inégalités femmes/hommes », « la résilience au changement climatique, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles », « la croissance soutenable et l’économie résiliente », « le bien-être social et la réduction des déséquilibres sociaux », « la pérennité du projet et le cadre de gouvernance ».*

*Il s’agira dans cette partie de précision en quoi le projet aura des effets sur les dimensions pertinentes évoquées ci-dessous (le projet ne doit pas nécessairement contribuer à l’ensemble des dimensions) et comment il ne créera pas d’effets négatifs à cet égard.*

1. Résultats attendus, impacts
2. Suivi-évaluation et indicateurs

*Présenter brièvement le dispositif de suivi-évaluation du projet en précisant les acteurs impliqués et leur rôle dans la production, la transmission ou l’analyse des informations. Le dispositif doit comporter des indicateurs de moyens, de réalisations, de résultats et d’impact qui renseignent sur l’atteinte des objectifs du projet, tels que résumés dans le cadre logique.*

*Indiquer les capacités à conduire un dialogue avec les autorités locales, l’AFD Paris et les agences.*

1. Capitalisation
2. Evaluation de risques
3. Risques probables et moyens prévus pour y faire face

*Exposer les risques à envisager qu’ils soient contextuels (cadre politique, économique, social, sécuritaire et environnemental, etc) ou opérationnels (techniques, financiers, partenariaux, etc) ainsi que les mesures envisagées pour y faire face.*

1. Calendrier du projet

*Indiquer la durée, la date de démarrage, la date de fin et préciser les différentes phases.*

1. BUDGET DETAILLE

Compléter l’ensemble du tableur Excel joint à l’Appel à projets et le signer, en s’appuyant sur la notice informative sur le budget jointe au dossier.

A noter que le budget devra tenir compte de la répartition de l’enveloppe des frais de gestion au sein du consortium.





1. La lettre de soumission

**SOUMISSION d’une PROPOSITION de PROJET**

à

Monsieur le Directeur de l’Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Je (nous) soussigné(s) prénom(s), nom(s) …….., agissant en qualité de …..(fonction(s)) au nom et pour le compte de ....................(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d’appel à projet et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à projet,

Remet(on)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d’un budget joint,

Je soumets (nous soumettons) et m’engage (nous engageons conjointement et solidairement, la structure ...................faisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j’ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTT) :.............................................(montant en chiffres et en lettres) Euros,

aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit .................................

Je reconnais (nous reconnaissons) que l’AFD n’est pas tenue de donner suite à l’une des propositions qu’elle recevra.

J’affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que la structure ou le groupement de structures pour laquelle (lesquelles) j’agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d’interdictions légales soit en France, soit dans l’Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d’intervention proposé.

Fait à ....................., le .........................

Signature

*Le signataire joindra l’acte lui déléguant les pouvoirs d’engager son association. Dans le cas d’un groupement momentané d’associations, joindre l’acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.*

1. Le cadre logique

Exemple de modèle

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Logique d'intervention** | **Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible** | **Sources et moyens de vérification** |
| **Objectif global** | *Quels sont le ou les objectif(s) global(aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?* | *Quel est l'indicateur-clef lié à ce ou ces objectif(s) global(aux) ?* | *Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?* |
| **Objectif(s) spécifique(s)**  **(et sous-objectifs spécifiques)** | *Quels objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à ou aux objectif(s) global(aux) ?* | *Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?* | *Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?* |
| **Résultats attendus** | *Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'atteinte de l’objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus (Numérotez ces résultats) ?* | *Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?* | *Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?* |
| **Activités à développer** | *Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)* | *Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?* | *Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)* |

1. Le chronogramme des activités (sous Excel, modèle libre)
2. La fiche de renseignement relative A LA STRUCTURE SOUMISSIONNAIRE

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de la personne morale :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :**  (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées) |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet social :** |  |
| **Zone(s) d’intervention :** |  |
| **Secteur(s) d’intervention :** |  |
| **Existence d’un document stratégique validé en AG[[4]](#footnote-4):** |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre la structure** **et l’AFD au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service de l’AFD concerné) [*le cas échéant*] |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre la structure** **et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné) [*le cas échéant*] |  |
| **Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :** |  |
| **Principales publications de la structure** **:** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet** | **Nom** | **Téléphone** | **Adresse électronique** |
|  |  |  |  |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  | | |
| **Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement[[5]](#footnote-5) :** |  | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Date de création :** | |  | | | |
| **Statut Juridique :** | |  | | | |
| **Les références de la déclaration à la Préfecture ou autre organisme adapté au statut juridique de la structure :** | | | | | |
| N° |  | Date |  | Département |  |
| **La date de publication au Journal officiel ou autre registre adapté au statut juridique de la structure :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel** **:** | |  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Nom et prénom du secrétaire général :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Nom et prénom du trésorier :** |  |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration ou un organe de gouvernance équivalent[[6]](#footnote-6) :** |  |
| **Compte-t-on parmi ses membres un agent de l’Agence Française de Développement ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Compte-t-on parmi ses dirigeants et les membres de son Conseil d’Administration ou de son organe de gouvernance équivalent, une personne politiquement exposée[[7]](#footnote-7) ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Date de l’Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus le ou les membre(s) du CA ou de son organe de gouvernance équivalent et du bureau actuels, dans le cas d’une OSC :** |  |
| **Date d’échéance des mandats de ces membres :** |  |
| **Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Effectifs au siège de la structure:** | Total (ETP[[8]](#footnote-8)) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié (s) |  |  |  |
| Bénévole(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Total |  |  |  |
| **Effectifs à l’étranger :** | Total (ETP) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié (s) expatrié(s) |  |  |  |
| Salarié (s) local(aux) |  |  |  |
| Volontaire(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Bénévole(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Total |  |  |  |

**Répartition des dépenses budgétaires de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC cheffes de file uniquement)**

**Budget global de la structure (toutes activités confondues)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BUDGET DE L'ORGANISME *Merci de bien vouloir compléter les 3 dernières années***  ***\*Si vous ne disposez pas du budget réalisé de l’année N-1, merci de bien vouloir indiquer le budget prévisionnel et de le préciser*** | **20..** | **20..** | **20..** |
| Total des produits (compte de résultats) - en € |  |  |  |
| Quel pourcentage de votre budget global est consacré à des activités de solidarité internationale en France et à l'Etranger (il peut s'agir d'une estimation) | % | % | % |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **RESULTAT NET (3 derniers exercices)** | **20..** | **20..** | **20..** |
| Excédentaire / Déficitaire (-) |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **BILAN ( 3 derniers exercices certifiés)** | **20..** | **20..** | **20..** |
| Fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) |  |  |  |

**date ET SIGNATURE**

**Présentation des ressources financières globales de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC cheffes de file uniquement)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Total des produits de l’OSC[[9]](#footnote-9)** | **Dont ressources publiques**[[10]](#footnote-10) | | **% du total des produits** | **Dont ressources privées[[11]](#footnote-11)** | | **% du total des produits** |
| **2020** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l’OSC[[12]](#footnote-12):  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2019** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2018** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant |  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Total des produits de l’OSC[[13]](#footnote-13)** | **Dont ressources publiques**[[14]](#footnote-14) | | **% du total des produits** | **Dont ressources privées[[15]](#footnote-15)** | | **% du total des produits** |
| **2016 (validé ou prévisionnel)** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l’OSC[[16]](#footnote-16):  - préciser nom et montant  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2015** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2014** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant |  |  |

1. La fiche de renseignements des partenaires (incluant le cas échéant le montant de la rétrocession)

***A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet***

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de la personne morale :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :** |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet :** |  |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de création :** |  |
| **Statut Juridique:**  (Joindre au dossier technique le certificat d’enregistrent ou l’équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration ou l’organe de gouvernance équivalent :** |  |
| **Liste des membres du CA ou l’organe de gouvernance équivalent  :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet social :** |  |
| **Principaux domaines d’intervention :** |  |
| **Ressources humaines de la structure :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Budget total annuel en euros:** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Principaux donateurs :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :** |  |
| **Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) :** liens institutionnels et contractuels |  |
| **Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :** |  |
| **Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :** |  |
| **Expérience d’actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l’action proposée :** |  |
| **Quelle est la valeur ajoutée du projet par rapport à vos activités classiques ?** |  |
| **Comment allez-vous vous approprier le projet ?** |  |

**date ET SIGNATURE**

1. Le tableau DE LA REPARTITION FINANCIERE AU SEIN DU CONSORTIUM

**Indiquer la liste des partenaires du consortium et indiquer, pour chacun d’eux, le montant des fonds qu’ils géreront dans le cadre du projet.**

**Veiller à joindre, pour chacun d’eux, la fiche de renseignements partenaire (cf. annexe IX ci-dessus).**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom COMPLET de LA PERSONNE MORALE**  **(ET déroulER le sigle)** | **SIGLE**  **(uniquement SI UTILISe)** | **Montant prévu** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**date ET SIGNATURE**

1. Le dossier administratif

Liste des documents à transmettre par la structure soumissionnaire et, le cas échéant, pour chacun des membres du consortium appelé à recevoir directement des versements de la part de l’AFD :

* Copie des statuts signés ;
* Copie de la déclaration d’enregistrement en préfecture et/ou dans tout Registre pertinent (i.e Registre du Commerce et des Sociétés, publication au Journal Officiel etc.) ou équivalent selon règlementation du pays dans lequel la structure a son siège;
* Liste datée et les coordonnées des membres du Conseil d’Administration ou équivalent, du bureau dans le cas d’une OSC et des principaux dirigeants dont le représentant légal, sur laquelle figure la date des dernières élections, le cas échéant ;
* Organigramme daté et signé par le représentant légal ;
* Rapports d’activités des trois dernières années ;
* Dernier compte-rendu d’Assemblée Générale ou au minimum l’ordre du jour de la dernière Assemblée Générale et les principales résolutions ;
* Bilans et Comptes d’exploitation des trois derniers exercices certifiés et audités (avec les annexes et notes explicatives), validés par l’AG, faisant ressortir l’origine (publique ou privée) des ressources financières dans le cas d’une OSC ;
* Hors OSC, un schéma actionnarial certifié par un représentant légal faisant apparaître les personnes morales et/ou les personnes physiques détenant directement et/ou indirectement et/ou de manière croisée au moins 5% du capital ou des droits de vote de la structure soumissionnaire ;
* Dans le cas d’une OSC, budget prévisionnel pour l’exercice en cours, global et dans le(s) pays de mise en œuvre du projet faisant apparaitre la liste des financements publics envisagés en indiquant s’ils sont sollicités ou acquis, tel que validé en AG, et signé ;
* Dans le cas d’une OSC, liste des financeurs privés contribuant à plus de 5% du dernier budget de la structure validé en AG et/ou à plus de 5% du budget du projet présenté et composition de leur Conseil d’administration ;
* Pièce d’identité du ou des bénéficiaires effectifs (Le Décret n°2018-284 du 18 avril 2018, définit le bénéficiaire effectif comme, la personne physique qui exerce in fine un pouvoir de contrôle sur la personne morale, par sa détention capitalistique ou ses droits de vote ou le représentant légal de la personne morale, en l’absence d’exercice in fine d’un pouvoir de contrôle par la détention capitalistique ou de droits de vote).

1. Termes de référence

[I. Contexte et enjeux 32](#_Toc97307147)

[a. L’AFD est une agence féministe mettant en œuvre les engagements français sur l’égalité entre les femmes et les hommes à l’international 32](#_Toc97307148)

[b. Le soutien aux organisations féministes de la société civile à travers le FSOF 32](#_Toc97307149)

[c. Les actions de l’AFD en faveur de l’égalité de genre par et en éducation 33](#_Toc97307150)

[d. Rapide état des lieux sur la scolarisation et l’autonomisation des filles et des adolescentes 35](#_Toc97307151)

[e. Problématique spécifique et enjeux de cet appel à projet 36](#_Toc97307152)

[f. Les efforts internationaux et les actions portées en faveur de la scolarisation des filles et adolescentes 38](#_Toc97307153)

[II. Cadrage général de l’appel à propositions 40](#_Toc97307154)

[a. Finalités/ objectifs 40](#_Toc97307155)

[b. Approche et champ de cet appel à projet 41](#_Toc97307156)

[i. Logique et principes d’intervention 41](#_Toc97307157)

[ii. Périmètre géographique 42](#_Toc97307158)

[iii. Périmètre d’intervention 42](#_Toc97307159)

[c. Structuration du projet 44](#_Toc97307160)

[d. Cadrage budgétaire 46](#_Toc97307161)

[e. Durée d’exécution 46](#_Toc97307162)

[III. Montage opérationnel 46](#_Toc97307163)

[a. Fonds intermédié par un consortium 46](#_Toc97307164)

[b. Missions attendues du consortium ou de l’organisation 47](#_Toc97307165)

[IV. Aspects Administratifs et financiers 48](#_Toc97307166)

[V. Expertise à mobiliser 49](#_Toc97307167)

[VI. Sélection – Validation des propositions 49](#_Toc97307168)

[VII. Calendrier prévisionnel et attendus de l’instruction 50](#_Toc97307169)

# Contexte et enjeux

## L’AFD est une agence féministe mettant en œuvre les engagements français sur l’égalité entre les femmes et les hommes à l’international

**L’égalité femmes-hommes est reconnue par la communauté internationale comme un socle fondamental dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), au même titre que l’éducation.** Cet engagement est aujourd’hui au cœur de l’action extérieure de la France qui, en 2019, a déclaré le lancement d’une politique internationale féministe. Ainsi, la Stratégie internationale de la France pour l’égalité entre les femmes et les hommes sur la période 2018-2022, vise à augmenter et améliorer la prise en compte de la perspective de genre dans l’aide bilatérale française. Dans ce nouvel agenda et en continuité avec son Cadre d’intervention transversal (CIT) Genre (2014-2017), l’AFD porte une plus grande ambition en matière de prise en compte du genre dans ses opérations, conformément à la stratégie internationale de la France et en cohérence avec le Plan d’Orientation Stratégique de l’AFD (POS, 2018-2022), qui place l’égalité femmes-hommes comme priorité de l’engagement « 100% lien social » de l’AFD.

**Cette stratégie internationale se traduit pour l’AFD par de nouveaux objectifs ambitieux d’engagements sur le genre,** à l’horizon 2022, à savoir 55% du volume d’engagements notés 1 ou 2 selon les critères de classement du Comité d’Aide au Développement (CAD) [[17]](#footnote-17) de l’OCDE et 700 M € annuels de projets marqueur CAD 2 . En outre, les orientations prises dans le POS de l’AFD ont pour ambition de traduire en action la diplomatie féministe portée par la France, et de promouvoir une approche par les droits, au plus près des acteurs de terrain.

**Dans le cadre de cette stratégie la France a annoncé lors du G7 pour l’égalité femmes-hommes en février 2019 la création du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF).** Doté d’une enveloppe de 120 M€, ce Fonds vise à soutenir les mouvements féministes en finançant leurs activités et leur renforcement institutionnel.

## Le soutien aux organisations féministes de la société civile à travers le FSOF

**Co-porté par l’AFD et le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le FSOF est destiné aux organisations de la société civile agissant en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes et des filles et les enjeux de genre.** Le FSOF a pour ambition de contribuer à réduire les inégalités fondées sur le genre en renforçant les organisations féministes de la société civiledes pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Le FSOF s’adresse aux organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la défense et la promotion des droits effectifs et l’émancipation des femmes et des filles.

**Pour atteindre ces objectifs, le FSOF fait l’objet d’une concertation avec les organisations féministes de la société civile concernées** et ses financements font preuve d’agilité pour s’adapter aux besoins et capacités de ces organisations. Il inclut trois canaux de financements complémentaires :

* Des projets et appels à projets de l’AFD destinés aux organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, notamment à travers des fonds intermédiés (objet de la présente note de cadrage) ;
* Le dispositif Initiatives OSC de l’AFD destiné aux organisations de la société civile française opérant dans les pays partenaires en collaboration avec des organisations féministes de la société civile ;
* Le mécanisme de financement Fonds de solidarité pour les projets innovants/Projets innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs (FSPI/PISCCA) du Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères pour les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France.

**Le FSOF se décline de manière à contribuer à trois changements :**

* Les organisations ciblées, traditionnellement éloignées des financements, sont soutenues et renforcées durablement par le FSOF dans leurs activités et leurs capacités techniques, administratives et financières grâce à une approche inclusive, agile et adaptée à leurs besoins.
* La mise en œuvre du FSOF repose sur un dialogue de confiance et une gouvernance inclusive, garantissant la pleine participation des organisations de la société civile, y compris celles issues des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Les actions du FSOF et le partage de leurs enseignements alimentent la connaissance des approches féministes par les institutions et en facilitent l’appropriation au niveau opérationnel et stratégique (canaux financiers, outils, pratiques).
* Le FSOF appuie les collaborations, échanges, liens, synergies au niveau local, régional, national et transnational entre les organisations féministes de la société civile et de défense des droits des femmes.

**Lancé en 2020, le FSOF a donné lieu à trois appels à projets en soutien aux OSC féministes dans la promotion des droits des femmes[[18]](#footnote-18).** En 2022, deux appels à projets sont prévus, à savoir l’actuel projet et un deuxième projet sur l’agenda femmes, paix et sécurité. Le cadrage de ces appels à projets reflète les priorités thématiques du FSOF, mais également les axes d’intervention de l’AFD. L’ambition féministe de l’Agence s’articule en particulier autour de l’autonomisation des femmes et des filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et de la garantie de l’intégration du genre dans tous les secteurs du Groupe AFD. Parmi les priorités du Groupe, une attention particulière est accordée à la santé, aux droits fondamentaux - en particulier les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) - ainsi qu’à l’égalité de genre par et en éducation.

## Les actions de l’AFD en faveur de l’égalité de genre par et en éducation

**En réponse au discours de Ouagadougou, mettant l’accent sur la scolarisation des filles, l’AFD s’est engagée à accentuer son soutien en faveur de l’accès et le maintien des filles à l’école**, notamment via la réduction des inégalités cumulatives et un soutien ciblé à la levée des barrières structurelles relatives au genre. Depuis 2018, les interventions de l’AFD ont soutenu la scolarisation au primaire et au collège d’un nombre croissant de filles, en moyenne 977 000 par an sur la période 2018-2020[[19]](#footnote-19) contre 494 000 filles par an sur la période 2015-2017. Le renforcement de la lutte contre les inégalités de genre dans le secteur de l’éducation se traduit également par une augmentation ces dernières années du nombre de projets déclarés CAD 1 ou CAD 2, qui constituaient 85% des projets en éducation de base octroyés entre 2015 et 2019 et 99% des projets octroyés en 2021.

**Les interventions de l’AFD visent à améliorer l’équité et l’égalité des genres dans tous les aspects des appuis aux systèmes éducatifs (élargissement de l’accès, amélioration de la rétention, qualité des enseignements et renforcement de la gouvernance).** Un ciblage particulier est désormais effectué sur l’accès et le maintien dans le secondaire (collège et lycée) des filles issues de ménages pauvres vivant en milieu rural afin de soutenir les populations les plus marginalisées. L’enjeu est de prolonger au maximum les parcours des jeunes filles et des femmes, leur ouvrir davantage l’accès à l’ensemble des filières de formation et lutter contre les stéréotypes et les violences basées sur le genre. Les approches utilisées sont de plus en plus intégrées et intersectorielles éducation-santé afin de créer des effets de levier pour l’autonomisation des filles et la lutte contre les violences basées sur le genre, en particulier en zones de crise. En outre, il est à noter que l’ensemble des interventions visant l’amélioration de la qualité des environnements scolaires et de la pédagogie des enseignant∙e∙s ont un effet bénéfique sur le maintien à l’école et l'apprentissage des filles. Enfin, l’AFD poursuit son action en faveur du renforcement des liens entre l’éducation de base et la formation professionnelle, l’enseignement supérieur et les emplois décents. Cette approche en continuum permet de mieux répondre aux enjeux transversaux de la scolarisation des adolescentes. Un des axes privilégiés de l’action transversale en matière d’éducation est la collaboration de plus en plus accrue avec la société civile (Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI) et associations locales). Cet appel à projets du Fonds de soutien aux organisations féministes permettra de continuer cette collaboration.

**L’AFD soutient en outre depuis 2020 l’initiative *Gender at the Center.***Ce programme cherche à améliorer l’égalité des genres « dans » et « à travers » l’éducation en aidant les pays bénéficiaires à concevoir et mettre en œuvre de manière soutenable des politiques éducatives sensibles au genre, intégrant de leur conception à leur évaluation des approches et des activités propres à favoriser l’égalité entre les femmes et les hommes. Tous les niveaux de décision et d’exécution des politiques éducatives sont visés par les appuis techniques apportés dans les pays ciblés. Les activités au bénéfice des ministères de l’éducation et autres ministères concernés portent notamment sur : le renforcement des systèmes et processus institutionnels pour intégrer l’égalité des genres dans l’analyse, les politiques, la budgétisation, et les stratégies sectorielles de l’éducation; le renforcement des capacités techniques des ministères concernés, y compris en contextes d’urgence ; l’appui aux ministères à changer leurs cultures organisationnelles et à accroitre leur leadership en matière de dialogue interministériel et intersectoriel et de coordination. La société civile locale et nationale est mobilisée pour renforcer ses capacités à entreprendre du plaidoyer, des campagnes et de la programmation efficaces et fondés sur des données probantes. L’initiative est coordonnée par [UNGEI](http://www.ungei.org/) (l’initiative des Nations Unies pour l’éducation des filles) et mise en œuvre par UNGEI et [l’Institut International de la Planification Education (IIPE)](https://dakar.iiep.unesco.org/fr) de l’UNESCO. 8 pays sont pour l’instant ciblés : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Tchad, Nigeria et Sierra Leone.

## Rapide état des lieux sur la scolarisation et l’autonomisation des filles et des adolescentes

**Au cours des 25 dernières années, l’accès des filles à l'éducation a connu un saut générationnel, même si les gains restent distribués de façon inégale entre régions et pays.** Le nombre de filles non scolarisées dans le monde a diminué de 79 millions depuis 1998 [(UNICEF, 2020)](https://data.unicef.org/resources/a-new-era-for-girls-taking-stock-of-25-years-of-progress/), et la part des filles d’âge primaire non-scolarisés est passé de 20% à moins de 10% sur le même période (Banque Mondiale). Si à l'échelle mondiale, le nombre de garçons et de filles scolarisés est désormais égal, l'analyse au niveau des pays révèle des écarts persistants : seuls deux pays sur trois ont atteint la parité dans l'enseignement primaire, un sur deux dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et un sur quatre dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. ([UNESCO](https://www.education-progress.org/en/articles/equity)). L’accès et le maintien à l’éducation a progressé, mais les filles constituent encore la majorité des enfants qui n’entrent jamais à l’école, la quittent précocement et qui ne se sentent pas totalement en sécurité lorsqu’elles intègrent le système scolaire. Même quand elles y entrent, les disparités entre les sexes en termes d’accès et d’achèvement s'aggravent souvent dans les niveaux supérieurs.

**Le nombre de filles d’âge secondaire non scolarisées a augmenté de 7 millions depuis 1998 en raison de la croissance démographique rapide en Afrique Sub-saharienne (ASS).** Dans cette région, à peine 34% des filles sont inscrites dans l’enseignement secondaire (collège et lycée), mais seulement 29% achèvent le lycée (contre 35% des garçons, [données 2018](https://data.unicef.org/resources/a-new-era-for-girls-taking-stock-of-25-years-of-progress/)). Quand elles sont scolarisées, leurs résultats en mathématiques et matières scientifiques sont inférieurs à ceux des garçons (au primaire, source [PASEC](https://www.confemen.org/wp-content/uploads/2020/12/RapportPasec2019_Web.pdf)) et dans bon nombre de pays à revenu faible et intermédiaire, les femmes sont défavorisées à cause d’un déficit de compétences dans le domaine du numérique (enquête MICS UNICEF, [GEM REPORT](https://en.unesco.org/gem-report/2020genderreport)). Dans le monde, les filles représentent toujours la majorité des jeunes analphabètes, en particulier en Afrique Sub-saharienne, où un quart des jeunes filles ne maitrisent pas les compétences de base. A l’échelle globale, une fille sur quatre âgée de 15 à 19 ans n’est ni employée, ni scolarisée ni en formation, contre seulement 1 garçon sur 10 du même âge [(UNICEF, 2020)](https://www.unicef.org/media/65586/file/A-new-era-for-girls-2020.pdf).

**Ces difficultés sont des freins incontestables à l’autonomisation[[20]](#footnote-20) et à l’émancipation économique et sociale des jeunes filles en particulier, l'éducation étant un facteur clé de ce processus.** Mais la scolarisation des filles seule ne suffit pas à assurer, à long terme, une vie prospère pour les femmes de façon équitable avec les hommes. Au-delà de l’apprentissage académique, il reste (i) à permettre l’acquisition de compétences socio-émotionnelles permettant une capacité à se projeter dans la vie économique, un meilleur bien-être, des compétences facilitant la transition vers l’emploi, (ii) à lutter contre les préjugés dans les programmes et les représentations des enseignant∙e∙s, et (iii) à assurer la sécurité dans et autour de l’école. Il s’agit aussi de veiller aux conditions d’insertion dans l’emploi par le renforcement de l’égalité entre femmes et hommes dans l’accès aux opportunités économiques, qu’il s’agisse d’emploi salarié (formalisé ou non) ou d’auto-emploi (entrepreneuriat, activités génératrices de revenu). L’accès à des soins de santé sexuelle et reproductive de qualité est une autre condition *sine qua non* de processus d’autonomisation.

**Enfin, il faut noter que l’autonomisation des adolescents et des adolescentes est au cœur de l’atteinte des ODD.** Les engagements en faveur des adolescentes se retrouvent dans plusieurs cibles de l’objectif 4 « Assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie ». L’ODD 4 met tout particulièrement l’accent sur l’achèvement pour toutes et tous d’une scolarité secondaire. Il s’agit aussi de promouvoir l’accès équitable à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, d’assurer l’acquisition de compétences pour l’emploi, des apprentissages fondamentaux (alphabétisation) et d’éducation au développement durable. Les jeunes filles sont aussi directement ciblées dans l’ODD 8.6 de réduction de la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. L’atteinte de plusieurs cibles d’autres objectifs sont par ailleurs des conditions de succès pour renforcer les opportunités d’éducation et de formation des adolescentes : l’accessibilité des établissements scolaires (4.a), l’élimination des violences de genre (5.2), la mise en place de politiques en faveur de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes et des filles (5.c), de l’emploi et du travail décent (8) (y compris l’élimination du travail des enfants (8.7)) et de l’égalité des chances (10.3) ; un meilleur accès à l’éducation à la santé reproductive (3.7). L’éducation et la formation des adolescentes sont aussi de puissants leviers pour l’atteinte de ces ODD, et en particulier la réduction des inégalités et de la pauvreté (1.2), mais aussi en vue d’un développement plus durable.

**Les filles et les femmes sont souvent** [**les plus vulnérables au changement climatique**](https://plan-international.org/emergencies/5ways-climate-change-disrupting-girls-lives) car elles sont plus susceptibles que les garçons et les hommes de devoir abandonner l’école, à subir des violences, des mariages forcés ou une dégradation de leur état de santé en cas de paupérisation de leur foyer et car elles sont également plus dépendantes des ressources naturelles menacées (s’occupent majoritairement de l’agriculture, de la production alimentaire et de la collecte d’eau et de combustible). Mais, en autonomisant les filles et en faisant progresser leur santé et leurs droits en matière de procréation, en encourageant leur leadership climatique et la prise de décision pro-environnementale, et en développant les compétences des filles pour des emplois verts, elles deviennent des agentes de changement pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

## Problématique spécifique et enjeux de cet appel à projet

**Aujourd’hui, les enjeux d’équité portent notamment sur l’achèvement d’une éducation de 9 ans et l’égalité des opportunités d’accès aux niveaux secondaire et supérieur, essentiels pour assurer l’autonomisation sociale et économique des femmes et des filles. Les barrières à la scolarisation des filles sont connues, multiples, intersectionnelles, et elles ne relèvent pas exclusivement des acteurs éducatifs.**

**Une partie des difficultés est liée aux déficits de l’offre éducative :** dans certaines zones, l’offre scolaire ne couvre pas de façon intégrée 9 années d’apprentissage. La distance à parcourir pour l’accès au secondaire, collège ou lycée, est importante, et couteuse. Les opportunités d’accès à des programmes de « seconde chance »[[21]](#footnote-21), d’alphabétisation ou encore à des formations visant l’insertion économique restent insuffisantes. L’absence d’apprentissage, les taux élevés de redoublement ou des environnements peu accueillants voire insécurisants pour les filles, sont autant de facteurs d’abandon ou de non-scolarisation.

**Cependant, l’insuffisance de l’offre et de sa qualité n’explique pas tout.** En Afrique subsaharienne en particulier, les jeunes filles se retrouvent à l’intersection de discriminations et de barrières qui entravent voire empêchent leur scolarisation : travaux domestiques, grossesses et mariages précoces et/forcés conduisant à l’exclusion scolaire, environnements scolaires peu adaptés, distance pour se rendre à l’école et niveau de sécurité du trajet, violences basées sur le genre et violences sexuelles, situation de handicap, traditions et normes sociales. Les jeunes filles issues des ménages pauvres et ruraux sont particulièrement touchées. En Afrique de l’Ouest plus spécifiquement, les inégalités liées au genre, à la richesse et aux disparités géographiques se cumulent : les filles des ménages les plus pauvres vivant dans les zones rurales ont seulement 30% de chances de terminer l'école primaire. Dans au moins 20 pays pour lesquels les données sont disponibles, majoritairement en ASS, quasiment aucune fille pauvre et issue de milieu rural n’achève l’éducation secondaire ([UNESCO, 2020](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375469)). La crise COVID est venue accroitre dans beaucoup de cas les barrières déjà rencontrées par les jeunes filles ([Save the Children, 2020](https://resourcecentre.savethechildren.net/node/18153/pdf/830_covid19_girls_and_women_ssa.pdf)) : abandons scolaires en raison des difficultés économiques rencontrées dans les foyers , tâches domestiques davantage assurées par les jeunes filles, accroissement de la prévalence de la violence à l’encontre des jeunes filles...

**C’est à partir du secondaire que l’exclusion touche de manière disproportionnée les filles, ce décrochage étant lié entre autres aux enjeux de droits et santé sexuels et reproductifs** (mariages forcés et grossesses précoces). Malgré la baisse relative des mariages et grossesses précoces, leur nombre total a continué à augmenter. La relation avec la scolarité est double : les jeunes mères sont souvent non scolarisées, et un mariage ou une grossesse précoce tendent à favoriser la déscolarisation. A cela s’ajoutent les croyances familiales concernant l’inadéquation de l’éducation pour les filles, mais aussi l’absence d’environnements d’apprentissage sûrs ou motivants.

**Les normes sociales de genre jouent un rôle fondamental dans la constitution de ces barrières**, ou au contraire, leur levée. Les normes sociales de genre sont l'ensemble des idées implicites, des stéréotypes et des règles qui dictent consciemment ou inconsciemment comment une personne devrait être et agir, selon qu'elle soit une femme, un homme, une fille ou un garçon (UNESCO, IIPE). La recherche démontre que les normes sociales sexo-spécifiques qui conduisent à l'inégalité sont renforcées de manière cruciale par la parentalité et pendant les années d'adolescence. Les écoles sont par ailleurs une institution clé où ces normes sont produites et reproduites, renforçant souvent les stéréotypes de genre préjudiciables.

Enfin, il faut aussi noter que, **dans les analyses et données statistiques, les adolescentes sont peu visibles.** Au niveau local, leurs préoccupations et situations spécifiques sont peu documentées, et donc peu prises en compte.

**Face à ces barrières cumulatives et interdépendantes, l’échelon communautaire constitue souvent une échelle d’intervention pertinente** pour cibler certaines de ces difficultés, en particulier celles relatives à la demande éducative, c'est-à-dire les obstacles inhérents aux familles, aux enfants et à la société en général. Si les OSC et les mouvements de jeunes féministes, ne peuvent agir directement sur tous les obstacles (contexte économique, absence d’offre, curriculum scolaire), leur force et leur légitimité résident entre autre dans leurs capacités à mobiliser les voix locales, et à les relayer dans le cadre d’un plaidoyer auprès des autorités concernant l’environnement légal, le système et les établissements scolaires. Pour cela, les voix des filles et des adolescentes ont besoin d’être rendues plus audibles et leur portée amplifiée.

**Les actions des OSC féministes ne peuvent être appuyées et considérées sans tenir compte du champ de l’intervention institutionnelle et de la politique publique**. En ce sens, l’ancrage aux entités de coordination et au dialogue de politique publique, comme caisse de résonnance, cible de plaidoyer, et de valorisation des attentes et de la mobilisation communautaire devra être considéré comme principe d’intervention. L’appui portera ainsi notamment sur le renforcement des capacités de dialogue avec les ministères.

## Les efforts internationaux et les actions portées en faveur de la scolarisation des filles et adolescentes

**Un nombre très important d’initiatives et de programmes en faveur de la scolarisation et l’autonomisation des filles et adolescentes ont été menés à différents niveaux et échelles.** Sont à souligner les efforts importants déjà mis en œuvre par FCDO (ex-DFID) avec le programme Girls Education Challenge (400M GBP depuis 12 ans), ainsi que la création du nouveau guichet du Partenariat Mondial pour l’Education (PME) de 250M USD en faveur de l’éducation des filles. Une synthèse non-exhaustive est disponible en annexe.

**Plusieurs revues de littératures[[22]](#footnote-22) ont tenté de mettre en évidence des liens directs entre les activités mises en place pour lever les barrières à la scolarisation des filles et leur impact**. Ceci est cependant difficile en raison de l’insuffisance de données issues des évaluations et de l’impossibilité à isoler les effets de l’activité dans le cas de programme mobilisant plusieurs types d’intervention. Parmi les enseignements tirés de programmes récents, on peut néanmoins noter les mesures suivantes comme porteuses de changement positif :

**Des activités visant à favoriser l’accès et à réduire les problématiques d’offre scolaire** **ont** **démontré des effets bénéfiques** (trop peu d’écoles de proximité, classes surchargées, horaires de classe contraignants, mauvais état des infrastructures). Les activités visant à réduire les frais scolaires, transferts monétaires (conditionnels ou non) semblent avoir un impact réel sur la scolarisation. Les effets en termes d’apprentissage sont cependant discutés, surtout si les interventions ne sont pas couplées avec l’amélioration de l’offre scolaire à travers la qualité de l’éducation, les infrastructures, les interventions auprès des enseignant.e.s, etc. Les bourses et les réductions de frais de scolarité sont efficaces (effets plus importants pour les transferts basés sur le mérite), ainsi que la provision de repas ou de kits alimentaire, particulièrement dans les régions où la malnutrition est importante et la scolarisation faible (les effets en termes d’apprentissage restent discutés). L’appui à l’acquisition de fournitures scolaires a été jugé efficace en termes d’accès et de présentéisme. Pour augmenter l’accès à l’école, les mesures autour des transports (amélioration de l’offre mais aussi de la sécurité) sont efficaces, particulièrement dans les régions où l’offre scolaire est faible.

**D’autres activités visent à améliorer non seulement l’accessibilité, mais aussi la qualité de l’offre scolaire, y compris en termes de qualité de service.** Les activités visant à réduire les difficultés scolaires des filles et leur manque de confiance en elles (tutorat, aide au devoir, conseil pour remédier aux problèmes d’absentéisme etc.) semblent avoir un effet bénéfique sur l’accès à l’éducation et sur les résultats d’apprentissage. Certaines évaluations ont mis en avant les résultats positifs des interventions permettant une amélioration de l’environnement scolaire sur l’accès à l’éducation : mise en place d’environnement d’apprentissage sûrs, appui à la réduction des VBG et réduction du manque d’accès à l’eau/toilettes dans les écoles (toilettes séparées, portes et fermeture à clef des toilettes possibles). La fourniture de services de santé sexuelle et reproductive et les activités de soutien à l’hygiène menstruelle sont prometteuses. Il en est de même pour les activités visant à rendre les établissements scolaires plus sensibles aux inégalités de genre (par la pédagogie des professeur.e.s, la réduction des stéréotypes de genre relayés par professeur.e.s et personnel, nombre de professeures femmes). La mise en place d’espaces sûrs[[23]](#footnote-23) a des effets sur les mariages précoces, dont la réduction permet d’augmenter la scolarisation. Il existe assez peu de littérature néanmoins sur la complémentarité avec d’autres types d’interventions (clubs de maris, interventions sur la formation et l’entreprenariat), mais les effets des interventions sur les compétences de vie, le mentorat et les programmes d’empowerment sont plus documentés, avec des effets importants sur les mariages précoces, et les compétences socio-émotionelles. Les « espaces sûrs » peuvent aussi permettre aux filles de recevoir un soutien d'apprentissage individuel de la part de mentors et d'enseignantes comme moyen de renforcer les modèles de comportement.

**Des leviers existent également du côté de la demande d’éducation**. Les interventions qui mettent à disposition des familles de l’information sur le gain financier (calcul coût/bénéfice ou retour sur investissement) de l’éducation ont un impact important sur la scolarisation, notamment la scolarisation secondaire. Un effet positif a été identifié pour les activités visant à accroitre le soutien des parents et de la communauté en faveur de l’éducation des filles. Ces activités peuvent prendre la forme de cours d’alphabétisation pour adultes, de visite à domicile des foyers des jeunes filles, de campagnes de plaidoyer/sensibilisation dans différents types de média. L’implication de la communauté dans le projet (réunions communautaire, désignation de personnes référentes, promotion de « rôles modèles »qui incarnent déjà le changement que l’on veut insuffler) et des hommes et leaders religieux et traditionnels dans les activités est un facteur clé de changement.

**Les enseignements tirés du programme *Girls Education Challenge* démontrent l’importance des approches communautaires pour atteindre des résultats.** Les programmes qui mixent les niveaux d’intervention (communautaires, individuels et institutionnels[[24]](#footnote-24)) ont également de meilleures performances dans l’atteinte de leurs objectifs. En termes de méthode, la caractérisation des publics concernés est essentielle afin d‘adapter les activités à leur profils (différencier les jeunes qui n’ont jamais été scolarisés par exemple de ceux qui ont déjà fréquenté l’école), ainsi qu’une solide compréhension des différentes barrières. Il est nécessaire que les projets connaissent mieux les différents besoins de sous-groupes variés de jeunes filles (jeunes porteurs de handicap ou jeunes réfugiés/retournés par exemple) pour s’assurer que les activités déployées soient efficaces. La théorie du changement fonctionne quand les membres de la communauté, y compris hommes et garçons, parents, leaders comprennent les bénéfices générés par l’éducation des filles. A titre d’illustration, il est possible de développer des programmes où l’emphase est mise sur le retour à l’école rapide et massif des jeunes filles sans essayer de changer les normes sociales (par exemple, donner une indemnisation financière aux familles pour les encourager à envoyer les filles à l’école), cependant, ce type d’approche ne permet pas d’avoir des résultats sur le long terme.

**Il est prouvé que garantir l'accès à une éducation de qualité pour les filles peut engendrer progressivement une modification des normes sociales au fil du temps ; mais pour assurer l'accès initial à l'éducation, les méthodes pour transcender les normes sociales limitatives et néfastes sont nécessaires.** « *La dernière frontière à franchir pour combler l'écart d'éducation entre les sexes est de trouver des moyens de comprendre les raisons pour lesquelles certaines normes sociales persistent, y compris le mariage précoce, et semblent parfois à s'intensifier avec le temps* » ([*Les normes sociales qui sont des obstacles à l’accès à l’éducation des filles dans 8 pays d’Afrique subsaharienne).*](https://www.ungei.org/publication/what-we-know-and-dont-know-about-persistent-social-norms-serve-barriers-girls-access) Dans cette récente étude, le programme *Priorité à l’égalité* a identifié dans huit pays d’Afrique certaines considérations programmatiques pour agir à l’intersection des normes sociales et de l’accès des filles à une éducation de qualité. L’étude démontre l’importance de prendre en compte les enjeux structurels et socio-culturels et de bien identifier les idées que les interventions cherchent à modifier.

*Programme TV « C’est La Vie »*

*En matière de changement comportementaux facilités par les médias non traditionnels, l’exemple de la série C’est la vie est intéressant (*[*cestlavie.tv)*](https://cestlavie.tv/)*. Cette télénovela, co-financée par l’AFD et la fondation Gates, compte 92 épisodes disponibles en six langues et diffusés à la radio et sur internet. Ses 92 épisodes abordent les sujets des droits des femmes et de leur santé sexuelle.*

*Cette série permet d’accompagner le changement de comportement des populations : trois quart de ses 30 millions de téléspectateurs signalent avoir changé de perception sur la contraception d’urgence. Un kit pédagogique a été développé à partir de la série et est utilisé pour atteindre les populations les plus vulnérables ou éloignées des médias.*

**Il est donc nécessaire de regarder au-delà des seules écoles et de prêter attention aux principales pratiques** **qui entravent l'accès des filles à une éducation de qualité,** puis d'examiner qui, comment et où, la communauté au sens large, perpétue ces normes. Le plus difficile reste de changer les aspirations profondes des filles et de démontrer que d’autres chemins de vie existent. L’identification de modèles de rôle positifs et de forums peuvent permettre de faciliter et d’engager le dialogue, en vue de travailler à transformer les contextes sous-jacents, en se concentrant sur le changement des perceptions de ce qui est toléré ou désapprouvé et de ce qui est acceptable et promu dans un groupe social (par le dialogue, les médias et d'autres méthodes interactives).

# Cadrage général de l’appel à propositions

## Finalités/ objectifs

L’AFD sollicite des propositions en vue de créer un dispositif de financement au bénéfice d’organisations féministes de la société civile de pays partenaires, afin de les appuyer pour :

* + 1. renforcer leurs actions en faveur de la levée des barrières intersectionnelles et intersectorielles qui limitent l’acquisition de compétences des filles et des adolescentes, et en particulier en ciblant explicitement les normes de genre ;
    2. accroitre la mobilisation et la participation des jeunes et des filles dans des actions transformationnelles en faveur de l’égalité de genre en et par l’éducation ;
    3. élargir leur champ d’action et d’expertise sur ces questions.

**In fine, le projet cherchera à faire la démonstration et à soutenir des approches pérennes centrées sur le rôle des communautés pour développer des actions encourageant l’égalité de genre en et par l’éducation.**

## Approche et champ de cet appel à projet

### Logique et principes d’intervention

**Cet appel à projet vise à sélectionner un bénéficiaire** (sous forme d’un consortium) qui créera et mettra en œuvre sur le plan administratif, financier et logistique un dispositif de financement (fonds intermédié) à destination des OSC nationales dans plusieurs pays. **Les organisations récipiendaires des fonds de cet appel à projet du FSOF seront les OSC féministes locales** **ou les mouvements de jeunesse féministes**, à savoir les ONG, associations, mouvements militants de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la défense et la promotion des droits effectifs et l’émancipation des femmes et des filles. **Les OSC récipiendaires des fonds ciblées ne doivent pas nécessairement être spécialistes des secteurs de l’éducation mais doivent être en capacité d’agir sur les leviers permettant de renforcer l’égalité de genre par et en éducation.** Ces OSC seront considérées comme les porteurs de projet.

**Le projet devra s’inscrire dans une approche par les droits et ainsi intégrer la participation des jeunesses comme un principe d’action transversal.**

**Ce dispositif de financement intermédié visera à créer des changements durables via différents effets de levier :**

* La levée de barrières empêchant l’apprentissage des filles et l’acquisition de compétences essentielles pour faire valoir leurs droits;
* L’amplification de la voix, et de la représentation des femmes, des filles et des jeunes dans leurs sociétés et auprès des instances de pouvoir, en ce qui concerne les enjeux liés à leur éducation et à leur autonomisation ;
* L’implication et le changement de perception des acteurs en faveur de l’éducation des filles et de leur émancipation ;
* Le plaidoyer en faveur de lois, normes et politiques favorisant l’autonomisation des femmes et des filles à travers l’éducation et l’égalité de genre par et en éducation ;
* La production et la valorisation de savoirs locaux pour guider l’action féministe.

**L’appel à projet n’établit pas a priori une liste d’activités ou de résultats attendus**. L’AFD souhaite que l’attention dans le choix des OSC financées se porte sur :

* La contribution et la cohérence entre les activités financées au bénéfice des bénéficiaires finaux et la théorie globale du changement établie pour le projet[[25]](#footnote-25) ;
* La pérennité des activités financées : s’il est entendu que le projet pourra financer des frais de fonctionnement des OSC locales, il est souhaitable d’interroger systématiquement la logique de pérennité des activités à l’issue du projet. En ce sens, il est attendu que les projets proposés par les OSC permettent de tester et de modéliser des modèles de changement à l’échelle communautaire, générant des effets d’entrainement au-delà du projet. Ce point devra être un critère de discussion avec les OSC locales et d’appréciation des projets soumis.

**Une articulation sera systématiquement recherchée avec les projets déjà existants sur cette thématique dans les zones d’intervention.** A l’échelle nationale, la coordination avec les acteurs nationaux, y compris étatiques, les bailleurs et autres opérateurs non étatiques actifs présents sur ces thématiques aux niveaux national et local devra être étroite, de manière à assurer des complémentarités d’actions et d’approches, à capitaliser sur les leçons apprises respectives, et à optimiser l’appui. Des informations régulières seront partagées avec le siège et les agences de l’AFD en vue de renforcer le dialogue avec les acteurs nationaux, les autorités gouvernementales (en éducation et dans d’autres secteurs pertinents) et les autres PTF autant que nécessaire. Les notes-projets devront donc présenter plus en détail la logique d’intervention et la théorie du changement proposée, ainsi que la méthodologie choisie par le consortium pour identifier les structures récipiendaires des financements.

### Périmètre géographique

**Le périmètre géographique sera concentré sur celui du FSOF**, à savoir les pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, dans lesquels l’AFD a mandat pour intervenir - hors toutefois des pays dits grands émergents[[26]](#footnote-26) – avec la répartition suivante :

* 65% des financements vers les OSC du continent africain (y inclus Afrique du Nord) ;
* 35% restants vers les OSC situées dans des pays d’Asie, et/ou du Proche-Orient, et/ou d’Amérique Latine

**Certains pays seront prioritairement ciblés** dans une logique de complémentarité avec les initiatives identifiées sur la thématique et au sein du portefeuille d’investissement de l’AFD, d’échanges d’expériences et de pratiques et de mise en réseau et constitution d’alliances entre les organisations féministes de la société civile aux niveaux régional et international, parmi ceux-ci :

* **Afrique :** Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d’ivoire, Djibouti, Ethiopie, Guinée, Libéria, Madagascar, Mauritanie, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Maroc, Egypte
* **Amérique Latine et Caraïbes:** Pérou, Colombie, Bolivie, Equateur, Haïti, République Dominicaine
* **Moyen-Orient:**Liban, Jordanie, Territoires Palestiniens

**Il est attendu que les projets ciblent entre 4 et 8 pays maximum** afin de garantir un effet démonstratif. Le choix de ces pays devra être justifié (similarités / disparités ; expérience du consortium ; possibles liens entre les acteurs…).

Les propositions pourront inclure des pays qui ne sont pas dans la liste. Cependant, pour les logiques de complémentarité précisées ci-dessus, il est attendu que les propositions portent majoritairement sur les pays de la liste. Si d’autres pays sont choisis, ce choix devra être explicité et justifié.

### Périmètre d’intervention

***Attentes en matière de participation de la jeunesse***

**Il est attendu que les propositions soumises intègrent de façon transversale la participation des jeunesses et OSC de jeunes féministes.** Ceci pourrait entre autres être réalisé par la mobilisation de jeunes filles en tant qu’actrices du projet (plaidoyer, dialogue de politique publique, etc.) et par la pleine participation des jeunes aux instances de pilotage du projet.

***Attentes par niveaux éducatifs***

Comme indiqué en première partie de la note, il existe une forte relation inverse entre la scolarisation au cycle secondaire et le mariage précoce. Les taux d’achèvement au premier cycle du secondaire expliquent près de 60 % de la variance entre pays dans les taux de mariage précoce. Les activités ciblant le niveau secondaire (collège-lycée), les dispositifs alternatifs ciblant cette tranche d’âge et les activités de nature à favoriser l’accès, le maintien et des meilleures conditions en apprentissage des adolescentes semble donc constituer un **maillon à privilégier**, et représentent souvent un angle mort des investissements éducatifs et sociaux. Néanmoins cet appel à projet n’exclut pas a priori de tranche d’âge ni de niveau de scolarisation.

Par ailleurs, toutes les formes d’éducation sont concernées par le présent appel à projets. Aussi, les propositions peuvent inclure des activités d’éducation formelle (filière générale, technique ou professionnelle) mais également des activités d’éducation non-formelle.

Les projets financés ne pourront avoir pour vocation majeure de développer l’offre éducative. L’appui à des dispositifs d’enseignement, en particulier non-formels, devra être mis en œuvre avec l’aval des autorités, dans une logique de reconnaissance et de régulation par l’Etat, et avec un plan pour assurer la pérennité des activités au-delà de l’appui du FSOF.

***Attentes en matière de production de connaissances***

**Il est d’abord attendu que la production de connaissance dans le cadre du projet et aux deux échelles (a. à celle du consortium et du pilotage global de l’initiative et b. à celle de chaque sous-projet des structures récipiendaires) s’appuie sur un dispositif de suivi-évaluation intégré,** venant nourrir l’apprentissage tout au long du projet et des initiatives locales et permettant d’éclairer la décision pour réorienter si besoin les activités, ainsi que des évaluations ponctuelles (à mi-parcours et finale pour le consortium et le pilotage global du projet, finale uniquement pour les sous-projets des OSC locales). Le dispositif de suivi-évaluation embarqué permettra notamment d’identifier des signaux faibles en la matière sur la base de quelques indicateurs « sentinelle », et cherchera à documenter les effets induits ou non-attendus des activités.

**Par ailleurs, il est attendu des travaux en coordination avec des équipes de recherche locales** (en sociologie, anthropologie, psychologie ou toute autre discipline pertinente) permettant de documenter des trajectoires de changement ou une thématique en lien avec l’action mise en œuvre par les acteurs locaux sur la base d’une méthodologie rigoureuse. Par exemple, la production de monographies en vue de retracer le parcours de jeunes filles bénéficiaires à travers des entretiens individuels pourra être proposé. Ces travaux pourront, mais ne devront pas nécessairement, être liés aux sous-projets financés. Les modalités de mises en œuvre sont laissées à l’appréciation du bénéficiaire, sur la base des propositions formulées dans la note projet et qui seront ensuite précisées durant la phase d’instruction.

***Participation des communautés et risques liés au projet***

Une attention particulière sera apportée aux échanges avec les communautés et à la conception des messages et activités déployés, en particulier dans le cadre de campagne de sensibilisation ou autres activités communautaires. Il est attendu un réelle co-construction ainsi qu’une réflexion sur l’acceptation de ces messages en vue de limiter les risques de discrimination ou de stigmatisation.

Les actions appuyées par le présent appel à projets devront intégrer une vigilance accrue afin d’éviter tout effet d’éviction ou effets négatifs en particulier :

* sur les garçons et les adolescents ou tout autre public : il faut s’assurer que certaines mesures incitatives en faveur de la scolarisation des filles n’ont pas d’effet indirect négatif ou effet d’éviction sur la scolarisation des garçons. De façon globale, les activités devront veiller à favoriser la parité et l’égalité de genre, et non pas uniquement la scolarisation des filles.
* sur le développement de l’offre de services publics : une complémentarité des appuis est à rechercher, une vigilance accrue sera portée au risque de drainer des compétences au détriment de l’offre éducative publique (recrutement de professionnel.le.s ou d’enseignant.e.s). La question de la pérennité des services proposées devra faire l’objet d’une attention particulière, en termes de plaidoyer auprès des autorités éducatives et des bailleurs et de mobilisation communautaire.

## Structuration du projet

La proposition sera structurée en trois composantes :

**Composante 1 : Mise à disposition de financements flexibles au niveau des OSC en faveur de la scolarisation et l’autonomisation des filles et adolescentes** *(a minima 5M€ soit 50% du montant total du financement AFD)*

Les fonds permettront de financer directement les activités des OSC identifiées par le consortium et d’accompagner leur structuration et pérennisation. En sus des activités en faveur de l’égalité de genre en et par l’éducation et de la mobilisation communautaire pour l’éducation des filles, ces financements pourront permettre également aux OSC de développer leur gouvernance, leur plan stratégique ou un modèle économique viable. Différents canaux de financements pourront être proposés pour soutenir des initiatives d’OSC de montants réduits (5 000€ à 250 000€).

Un travail conjoint avec l’AFD sur la théorie du changement sera réalisé durant l’instruction du projet, sur la base des propositions initiales du consortium. Le choix des activités pour atteindre les résultats sera laissé à l’appréciation des OSC locales et à la validation du consortium en fonction du contexte, et ce dans le respect des principes d’intervention énoncés plus haut.

**Composante 2 : Renforcement des capacités, mise en réseau, capitalisation et recherche-action**

Sur la base d’un diagnostic initial (conforté en phase de démarrage du projet) des besoins en matière de renforcement de capacités et de la définition d’un plan d’apprentissage, le consortium développera une offre d’accompagnement et de formations techniques sur les différentes thématiques du projet ainsi qu’en matière de gestion financière.

Le consortium appuiera également les OSC à l’échelle nationale et internationale pour la définition des messages de plaidoyer coordonnés, l’organisation des campagnes et des événements collectifs portés par les mouvements féministes, l’établissement de synergies avec d’autres actions en cours, la capitalisation de bonnes pratiques, ainsi que le développement de contenus et de supports de communication. Des logiques de mutualisation pourront être recherchées entre réseaux nationaux et transnationaux, y compris pour des programmes de formation au plaidoyer envers les institutions et l’opinion publique d’un même pays/région, entre pairs ou dans le cadre d’échanges intergénérationnels.

Les activités de cette composante viseront par ailleurs la capitalisation des expertises différenciées des OSC récipiendaires des fonds et des mécanismes de transfert de connaissances et d’expérience entre elles, en vue de constituer une communauté de pratiques. Au niveau national, cette mise en réseau devra notamment permettre d’appuyer le dialogue de politique publique en aidant les OSC à mieux faire porter leurs voix. Les appuis pourront également inclure la participation des réseaux féministes des pays partenaires aux événements de l’agenda politique, économique, social et culturel sur le genre.

***Dispositif de recherche-action et de capitalisation.***

Un plan de recherche-action devra être proposé, en association avec les partenaires disposant des compétences nécessaires. Ce dispositif aura deux objectifs : i. de renforcer les opportunités de recherche offertes aux chercheurs locaux et la mise en réseau de praticiens de terrain avec des chercheurs ii. de comprendre et documenter ce qui se joue à deux niveaux :

* Sur le terrain, dans les pratiques communautaires autour de la scolarisation : évolution de la demande éducative, changement de la perception de l’école en termes de normes de genre, changement des pratiques…
* Au niveau des OSC récipiendaires des fonds en termes d’évolution, de structuration, pérennisation, capacités d’action et d’agence, et des effets de leurs interactions au niveau national et international.

L’ancrage doit se situer au plus près des acteurs communautaires (parents, jeunes, éducateurs…) et privilégiera des approches qualitatives (monographies, approche d’observation psycho-clinicienne, anthropologique…). Le montant dédié à ce dispositif pourra être conséquent et représenter jusqu’à 5% du montant total du financement.

**Composante 3 : Fonctionnement et valorisation internationale**

Cette composante permettra de couvrir **les frais de fonctionnement et d’expertise** supportés par le consortium. Un volet **Evaluation** conséquent pourra également être proposé, incluant un dispositif permettant de rendre compte du projet en temps réel pour l’adapter et orienter ses orientations. Ce dispositif pourra être lié au volet de recherche-action développée dans le cadre de la composante 2.

Le dispositif de suivi-évaluation devra rester simple et permettra notamment :

* un suivi rapproché et fréquent des activités et de la situation ;
* de réajuster le projet si besoin ;
* de comprendre les changements attendus et non-attendus chez les acteurs cibles ;
* d’évaluer le renforcement des capacités des OSC féministes ;
* une démarche de capitalisation des acquis, voire des difficultés, échecs et autres enseignements du projet ;
* des indicateurs quantitatifs désagrégés par sexe et par tranche d’âge ;
* des indicateurs qualitatifs permettant de mesurer la réduction des inégalités de genre et les changements de comportement ;
* une évaluation intermédiaire et finale.

La composante inclut également un volet relatif à la **communication** et à la visibilité du projet (événementiel, etc.) à destination de la communauté internationale et du grand public. Une ébauche de plan de communication pourra être proposée puis revue au démarrage du projet.

Cette composante intègrera les frais **d’audit** (2% minimum du montant total du financement AFD). Pour rappel, les frais administratifs et de structure ne pourront excéder 12% du montant du projet, incluant les frais de personnel au siège.

Le montant restant du financement servira à financer les ressources humaines spécifiques au projet, au fonctionnement opérationnel du consortium, aux études, aux activités de renforcement de capacité, d’échange de pratiques ainsi que le financement direct des structures et des projets des OSC des pays partenaires (cf. modèle de budget et notice explicative du budget figurant en pièces jointes du dossier d’appel à propositions).

## Cadrage budgétaire

Cet appel à projets porte sur une enveloppe de subvention d’un montant de 10 MEUR TTC, incluant les frais de la structure porteuse pour gérer les fonds, y compris les frais administratifs/coûts indirects, ainsi que les frais liés aux activités transversales et à la capitalisation et recherche-action.

**La subvention peut couvrir 100%** du montant du projet. Un cofinancement sera apprécié mais non obligatoire.

A minima 50% de ce financement sera versé aux OSC des pays éligibles au FSOF pour financer leurs activités opérationnelles et frais de structure (composante 1). Le dispositif de financement des OSC devra allouer des montants allant de 5 000€ à 250 000€, permettant à tout type d’association féministe (sous réserve de validation des diligences lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme) de pouvoir en bénéficier. Un équilibre entre financements de très faible montant d’une part, et de moyen montant d’autre part, sera recherché afin de pouvoir soutenir des petites structures traditionnellement éloignées des financements extérieurs sans toutefois démultiplier ce type d’appui afin de garantir la faisabilité du projet dans son exécution.

## Durée d’exécution

**La durée du projet sera comprise entre 3 et 4 ans**, avec la possibilité de financer des organisations féministes de la société civile sur des durées variables, en fonction des sous-projets, au sein de ce cadrage global. La proposition devra justifier de la durée proposée.

# Montage opérationnel

## Fonds intermédié par un consortium

**L’appel à projets a vocation à sélectionner un consortium d’OSC** (Bénéficiaire du Projet) qui se verra confier par l’AFD le financement du Projet (intégralité de l’enveloppe des 10 MEUR) à destination des OSC féministes locales des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France (structures récipiendaires des financements). Il est attendu des soumissionnaires au présent appel à projets une proposition détaillant le mécanisme d’identification, de sélection et de financement des porteurs de sous-projet.

**L’appel à projet sera ouvert aux organisations de la société civile françaises et internationales structurés en consortium.** La composition de ce consortium, sa structuration et la répartition des rôles et responsabilités devra être précisée. Les accords conclus entre membres seront à fournir au moment de l’instruction. Il est précisé que l’AFD signera une convention seulement avec le chef de file du consortium, dument autorisé (pouvoir juridique) à représenter les autres membres du consortium (au nom et pour le compte) : un dossier de diligences complet sera à constituer à l’égard du chef de file ainsi qu’à l’égard de chacun des membres du consortium. Il est possible pour le consortium de contractualiser avec des partenaires de mise en œuvre au-delà des membres du consortium, à condition que la responsabilité des dépenses soit portée par le consortium. Toute contractualisation entre le consortium et des structures de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires hors consortium sera considérée comme un recours à de la prestation et sera soumise aux Directives pour la passation des marchés de l’AFD dans les Etats étrangers. Dans un souci d’efficacité du pilotage du projet, les soumissionnaires sont néanmoins invités à ne pas multiplier le recours à des prestations de mise en œuvre. Les mécanismes de collaboration devront être clairement détaillés dans les propositions de projet et les procédures de passations de marchés appliquées à transmettre à l’AFD au cours de l’instruction.

**Les OSC féministes locales récipiendaires des financements (porteuses de sous-projet) seront considérées comme bénéficiaires de subventions dans le cadre de rétrocessions.** Ce financement ne permet pas de générer du profit (sauf cas particulier à valider par l’AFD).

## Missions attendues du consortium ou de l’organisation

Il est attendu les missions suivantes du consortium sélectionné :

**- Identifier les OSC féministes locales des pays partenaires bénéficiaires** : dans son offre, le consortium pourra identifier des organisations des pays avec lesquelles il est déjà partenaire ou qu’il lui semblerait pertinent d’associer au dispositif. Il n’est néanmoins pas attendu des soumissionnaires qu’ils établissent une liste définitive des OSC à financer au stade de la proposition. Au contraire, l’objectif de cet appel à projets étant de capter des OSC locales peu ou pas identifiées dans les projets financés habituellement, une étude de faisabilité pourra être réalisée en début de projet afin d’établir une cartographie fine des acteurs et de leurs besoins, des structures, des dispositifs de financement existants et de calibrer le fonds et les modalités d’attribution des financements. Ce travail sera complémentaire des différentes cartographies déjà existantes.

Le consortium définira dans sa méthodologie les éléments de cadrage de cette étude de faisabilité ainsi que les critères généraux qui seront utilisés pour sélectionner les OSC féministes locales, le périmètre géographique dans lequel il lui semblerait pertinent d’investir (répartition du financement) et les leviers thématiques sur lesquels il envisage de travailler plus particulièrement.

- **Informer et communiquer avec les OSC féministes locales** : informer les potentielles structures récipiendaires des fonds, notamment les plus éloignées des financements, des financements du FSOF à travers une communication large. Une attention particulière pourra être portée à la communication multilingue pour faciliter l’identification et la communication. Toutes les actions nécessaires seront déployées pour accompagner les OSC locales à répondre aux opportunités de financement et d’accompagnement.

**- Financer les sous-projets des OSC féministes locales et assurer la bonne exécution des financements**. Le consortium sera responsable vis-à-vis de l’AFD de la gestion comptable et financière du projet et produira les rapports techniques et financiers. Il contrôlera la qualité des interventions, garantira la cohérence thématique et financière globale des projets. Le consortium sera responsable de la bonne réalisation des audits financiers.

**- Renforcer les capacités des OSC féministes locales** dans les domaines qui leur permettront de renforcer leurs capacités techniques, leur plaidoyer, de gagner en visibilité, de structurer leurs actions, de s’enrichir des expériences et des savoirs, de gagner en légitimité et d’accéder à d’autres financements. Des plans de renforcement de capacités seront conjointement élaborés et feront l’objet d’un suivi. Dans ce cadre, le financement des frais de structure des OSC féministes locales pourra être autorisé.

- **Appuyer la recherche-action aux Suds**, mettant en avant l’action transformatrice des OSC féministes locales et renforçant ainsi la compréhension des enjeux par les pouvoirs publics et dans la société civile dans sa globalité.

**- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation renforcé :** le consortium devra proposer un dispositif adapté et intégrant la dimension stratégique du genre et de transformation sociale.

**- Animer les travaux et activités de partage et de capitalisation du** **projet** (partage de connaissances, organisation de séminaires régionaux etc.).

**- Définir un plan de communication et assurer sa mise en œuvre :** le consortium devra assurer des remontées d’informations écrites, de photos et de vidéos pouvant être exploitées par l’AFD dans sa communication publique et/ou interne sur les réalisations du projet, au minimum sur les phases de lancement, intermédiaire, et de finalisation du projet. Les modalités spécifiques de la communication publique autour du projet feront l’objet de précisions spécifiques au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, en fonction de la sensibilité du contexte, de manière à communiquer sans mettre en risque les bénéficiaires finaux ou les opérateurs. De plus, des propositions de valorisation des résultats du projet dans les pays d’intervention mais également auprès des acteurs français de coopération internationale seront encouragées.

La description et le rôle et responsabilités des différents membres du consortium seront clairement présentés dans l’offre au regard de ces différentes missions.

# Aspects Administratifs et financiers

* 1. Modalités de décaissement, reporting et d’audit

**Les fonds seront décaissés en plusieurs versements** sur base de demandes de versements transmises par le chef de file du consortium sur la base de l’état d’avancement du projet (consommation de 70% de la tranche précédente) et sur présentation du dernier rapport technique et financier et d’un audit de tranche permettant de justifier les dépenses. Celui-ci pourra être découplé de l’audit annuel.

**L’attributaire indiquera dans son offre les modalités de gestion des fonds** (modalités de versements aux OSC récipiendaires des financements) et d‘audit envisagées pour les OSC.

* 1. Conformité, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB-FT)

**Le bénéficiaire devra réaliser des diligences sur les OSC des pays partenaires qui seront financées afin de s’assurer que les financements de l’AFD ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d’argent ou d’activités terroristes (diligences LAB-FT).** Le fait que les OSC féministes locales ne soient pas enregistrées en qualité de personne morale dans leur pays d’origine ne constitue pas un motif d’inéligibilité aux subventions et la réalisation des diligences à leur encontre sera du ressort du consortium et non de l’AFD. Le bénéficiaire sera amené à préciser lors de l’instruction les procédures et logiciels utilisés par chacun des membres ou le souhait d’externaliser ces diligences à des cabinets d’expert.e.s. Dans un tel cas, une proposition de termes de référence (TdR) pourra être partagée par l’AFD au consortium sélectionné pour recruter ce prestataire.

Le consortium devra s’inscrire en cohérence avec la Doctrine relative aux filtrages des bénéficiaires finaux. Une exemption (totale ou partielle) pourra être demandée si les critères énoncés dans la fiche-outils (prochainement publiée sur le site web de l’AFD) sont considérés comme remplis.

* 1. Calendrier des activités

**Il est attendu dans la proposition une description des premières activités envisagées pour les 6 premiers mois du projet**. Celles-ci porteront notamment sur :

* La cartographie des OSC dans les pays identifiés ;
* La définition d’un plan de communication et de capitalisation ;
* Une note conceptuelle sur le dispositif de recherche-action ;
* Une présentation de la dynamique de renforcement réciproque entre la/les organismes à but non lucratif internationaux, la/les OSC féministes locale(s) et le/les acteurs de recherche ;
* Les activités de communication auprès des OSC féministes locales ;
* Identification et financements des premiers sous-projets.

# Expertise à mobiliser

Le bénéficiaire, qui devra être un consortium proposera une équipe adaptée à la gestion du projet, avec les compétences suivantes :

* Complémentarité entre les expertises respectives en éducation, égalité de genre et jeunesse des différentes OSC dans le cas d’un consortium et capacité à travailler en partenariat.
* Expérience de militantisme féministe en animation de dispositifs transformationnels, en matière d’approche par les droits, en mobilisation de la jeunesse, et cela en particulier dans le domaine de l’éducation.
* Renforcement de capacités communautaires et d’organisation de la société civile ;
* Capacité de mise en réseau et d’identification de bonnes pratiques ;
* Capacité à déployer des canaux de communication avec des OSC locales et communautaires dans divers contextes ;
* Expérience en recherche-action / capitalisation (production intellectuelle, partage de connaissances sud-sud) ;
* Connaissance fine des écosystèmes des pays d’intervention proposés.
* Capacité avérée de gestion administrative et financière sur des géographiques multiples et variées ;
* Capacité opérationnelle / gestion de projets pluriacteurs, y compris sur des terrains éloignés ;

# Sélection – Validation des propositions

Le processus qui conduira à l’accord de financement sera effectué en deux temps :

1. Sélection sur la base d’une note-projet accompagnée d’un dossier administratif (section IV) et des fiches de renseignements à remettre au plus tard le 23 mai 2022 à 10h de Paris (la date d’arrivée fait foi)
2. Dialogue avec l’Equipe Projet de l’AFD, permettant d’enrichir la proposition et de proposer une note-projet finale, qui servira de base au Responsable d’équipe projet pour la soumission du projet aux instances de décisions de l’AFD.
   1. Critères d’éligibilité

Pour être éligible, l’organisation cheffe de file du consortium devra s’assurer que le budget annuel du projet soumis ne représente pas plus de 70% de ses ressources annuelles sur les 3 derniers exercices certifiés. L’organisation cheffe de file du consortium devra donc présenter un budget moyen annuel égal ou supérieur à 3,5 MEUR pour un projet d’une durée de 4 ans. Elle devra en outre démontrer une présence dans au moins un pays des Suds du périmètre géographique ciblé, l’ensemble du consortium devant assurer la couverture géographique du projet.

* 1. Critères de sélection

En sus de la qualité de l’offre technique et financière, les critères de sélection du consortium d’OSC comprendront les éléments suivants :

* Démonstration d’expériences probantes et des expertises mobilisées (voir supra V. Expertise), et en particulier :
  1. Expertise thématique : démontrer une expertise sur les enjeux de droits des femmes et des filles, de l’égalité entre les femmes et les hommes et sur l’éducation en particulier ;
  2. Compétences sur le renforcement des capacités d’associations de la société civile, les approches de communication communautaire et de changement social;
  3. Expérience préalable de partenariat avec des OSC locales des pays partenaires ;
  4. Expérience et compétence en matière de capitalisation (production intellectuelle et organisation de séminaires pour le partage de connaissances sud-sud) ;
* Complémentarité entre les expertises respectives des différentes organisations du consortium en matière d’éducation, d’égalité de genre et de jeunesse. La participation d’une organisation de jeunes féministes dans le consortium sera valorisé ;
* Expérience des bailleurs de fonds pour de la gestion de projets d’envergure similaire.

# Calendrier prévisionnel et attendus de l’instruction

Calendrier prévisionnel :

|  |  |
| --- | --- |
| **Etapes** | **Calendrier prévisionnel** |
| Remise des propositions | 23 mai 2022 |
| Entretiens éventuels et communication des résultats | Début juin 2022 |
| Discussion et négociation de l’offre avec l’équipe projet de l’AFD | Juin – Juillet 2022 |
| Remise de l’offre finale par le consortium retenu | 15 juillet 2022 |
| Octroi du financement par l’AFD et signature de la convention | Septembre 2022 |
| Démarrage des études et analyses complémentaire : cartographie et diagnostics des organisations, communication, collecte de données de référence etc… | Octobre 2022 |
| Identification et financements des premiers sous-projets | Janvier 2023 |

Pour la proposition retenue, la structure porteuse sera ensuite invitée à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec les responsables d’équipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l’ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec les responsables d’équipe projet désignées à l’AFD. Sur cette base, les responsables d’équipe projet soumettront le projet aux instances de validation des projets de l’AFD. La phase d’instruction permettra notamment de :

* Préciser la théorie du changement attendue ;
* Préciser le mode opératoire ;
* Proposer des notes conceptuelles pour :
  1. La capitalisation et la recherche –action ;
  2. Le suivi-évaluation ;
  3. L’identification et la sélection d’OSC locales récipiendaires des financements ;
* Finaliser les dossiers administratifs ;
* Préparer la convention de financement.

**Annexe 1 : Cartographie non-exhaustive des initiatives portées par des organismes internationaux, bilatéraux ou ONGI en faveur de l’éducation des filles**

La synthèse ci-après n’a pas vocation à être exhaustive mais à fournir quelques points de repère concernant des programmes structurants et sources d’apprentissage. Les projets AFD, en particulier ceux du FSOF, sont également présentés.

1. **PROJETS FSOF**
2. **Appel à projets Lutte contre les violences basées sur le genre (14 M€)**

* **Le projet**
  + Titre : **Renforcement des OSC féministes dans la lutte contre les violences basées sur le genre**
  + Code projet : **CZZ3195**
  + Secteur : **Santé, appui Education et Gouvernance**
  + Pays : **Multipays – Priorité à 65% sur le continent africain**
  + Date d’octroi prévue: **septembre 2021**
  + Date de mise en œuvre**: 4 ans**
  + Montant du projet : **14 M€**
  + Type d’instrument: **Appel à projets**
  + Maîtrise d’ouvrage déléguée: **Consortium ONG**
  + Bénéficiaire final : **OSC féministes des pays partenaires coopération France**
  + **Marqueur CAD 2**
* **Contexte et objectifs**

Le projet vise à soutenir le renforcement des capacités des mouvements féministes des pays partenaires de la politique française de développement et de solidarité internationale dans leur travail de lutte contre les violences basées sur le genre. Ce renforcement de capacités pourra se décliner dans des activités de terrain, de plaidoyer, de capitalisation et/ou de mise en réseau. Il s’agit donc de soutenir des projets associatifs menés par des acteurs.trices de terrain qui luttent contre ces violences de genre multiformes.

1. **Appel à projets Genre et climat (5 M€)**

* **Le projet**
  + Titre : **AAP Genre et Climat**
  + Code projet : **CZZ3194**
  + Secteur : **NAT (EAA-ARB), CLI**
  + Pays : **Multipays – Priorité à 65% sur le continent africain**
  + Date d’octroi prévue: **octobre 2021**
  + Date de mise en œuvre**: 4 ans**
  + Montant du projet : **5 M€**
  + Type d’instrument: **Appel à projets**
  + Maîtrise d’ouvrage déléguée: **Consortium ONG**
  + Bénéficiaire final : **OSC féministes des pays partenaires coopération France**
  + **Marqueur CAD 2**
* **Contexte et objectifs**

Le projet vise à soutenir le renforcement des capacités des mouvements féministes de la société civile des pays partenaires de la politique française de développement et de solidarité internationale dans leur travail de lutte en faveur de l’égalité femmes-homme et contre le changement climatique, intégrant de manière transversale la protection de l’environnement. Ce renforcement de capacités pourra se décliner dans des activités de terrain, de plaidoyer, de développement organisationnel, de capitalisation et/ou de mise en réseau. Il s’agit donc de soutenir des projets associatifs menés par des actrices et acteurs de terrain qui luttent pour l’égalité, le climat et l’environnement.

1. **Gestion Hygiène Menstruelle (Development Impact Bond) en Ethiopie (3 M€)**

* **Le projet**
* Titre: **Contrat à Impact de Développement pour l’amélioration de la Gestion de l’Hygiène Menstruelle (GHM)**
* Code projet : **CET1113**
* Secteur **: Eau et assainissement**
* Pays **: Ethiopie**
* Date d’octroi **: juillet 21**
* Montant du projet **: 3 M€**
* Type d’instrument **: Appel à projets**
* Bénéficiaires **: Care France**
* Bénéficiaire final **: OSC Ethiopie**
* **Marqueur CAD 2**
* **Contexte et objectifs**

L’objectif global de ce projet est d’engager une transformation systémique en faveur de l’égalité des genres en permettant une amélioration des pratiques et des perceptions de la gestion de l’hygiène menstruelle (GHM). Pour ce faire, il sera utilisé un nouvel instrument financier appelé « Development Impact Bond » (‘DIB’) ou Contrat à Impact de Développement, qui permet de financer des projets innovants à fort impact développemental orientés vers les Objectifs du Développement Durable (ODD), de multiplier les leviers de financement dans les pays en développement tout en recherchant l’efficacité de la dépense publique.

1. **Génération Moussawat (4M€)**

* **Le projet**
* Titre: **Génération Moussawat**
* Code projet : **CZZ3194**
* Secteur **: Gouvernance**
* Pays **: Afrique du Nord et Mauritanie**
* Date d’octroi **: 3ème trimestre 2021**
* Montant du projet **: 4 M€**
* Type d’instrument **: Subvention**
* Bénéficiaires **: Expertise France.**
* Bénéficiaire final **: OSC féministes des pays partenaires coopération France**
* **Marqueur CAD 2**
* **Contexte et objectifs**

L’objectif principal du programme Génération Moussawat est de renforcer l’égalité entre les femmes et les hommes en Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie. Au travers de l’appui aux acteurs locaux et régionaux de l’égalité, ce programme viset à (i) Favoriser l’émergence d’initiatives locales et régionales portées par des organisations de la société civile, ciblant la réduction des inégalités de genres en matière de gouvernance ; (ii) Soutenir les différentes administrations publiques (centraux mais aussi déconcentrés et décentralisés) et les acteurs de la formation dans leurs capacités à conduire le changement vers l’égalité de genres; (iii) Mener une grande campagne de sensibilisation sur l’égalité femmes-hommes dans la région auprès des citoyen-ne-s mais également des décideur.e.s économiques et politiques ; (iv) Soutenir la mise en réseau et la capitalisation des expériences réussies dans le domaine des transitions politiques et citoyennes en matière d’égalité de genres à l’échelle régionale.

1. **MUVA (3M€)**

* **Le projet**
* Titre: **MUVA Emploi et genre**
* Code projet : **CMZ1174**
* Secteur **: Emploi**
* Pays **: Mozambique**
* Date d’octroi **: mars 2021**
* Montant du projet **: 3 M€**
* Type d’instrument **: Subvention**
* Bénéficiaires **: MUVA**
* **Marqueur CAD 2**
* **Contexte et objectifs**

L’objectif du projet est d’améliorer l’égalité femmes-hommes en garantissant l’accès effectif des jeunes, particulièrement des femmes, aux opportunités économiques dans les zones urbaines défavorisées du Mozambique.

1. **FISONG Violences Obstétricales (2.5M€)**

* **Le projet**
* Titre: **Lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales**
* Code projet : **à sioper**
* Secteur **: Santé**
* Pays **: Multipays Afrique**
* Date d’octroi **: Fin 2021**
* Montant du projet **: 2.5M€**
* Type d’instrument **: Subvention**
* Bénéficiaires **: OSC luttant contre les VOG**
* **Marqueur CAD 2**
* **Contexte et objectifs**

La finalité de la FISONG « Lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales » est d’appuyer l’émergence et le développement de projets et de pratiques visant à promouvoir les soins bientraitants et respectueux afin de réduire les violences gynécologiques et obstétricales. Plus largement, cette FISONG financera des projets associatifs qui lutteront durablement contre les facteurs favorisant la survenue de ces violences.

1. **Appel à projets pour les OSC féministes des pays partenaires de la politique de développement de la France sur « Droits et santé sexuels et reproductifs » (15 M€)**

* **Le projet**
  + Titre : **Fonds genre OSC**
  + Code projet : **CZZ2790**
  + Secteur : **Santé**
  + Pays : **Multipays – Priorité à 65% sur le continent africain**
  + Date d’octroi : **décembre 2020**
  + Date de mise en œuvre**: 4 ans**
  + Montant du projet : **15 M€**
  + Type d’instrument: **Appel à projets**
  + Maîtrise d’ouvrage déléguée: **Consortium ONG**
  + Bénéficiaire final : **OSC féministes des pays partenaires coopération France**
  + **Marqueur CAD 2**
* **Contenu et objectifs genre**

Le projet vise à soutenir la lutte contre les inégalités de genre depuis une perspective multisectorielle (droits à la santé sexuelle et reproductive, violences basées sur le genre, etc.) à accompagner les actions des OSC féministes qui défendent les droits des femmes dans les pays prioritaires où la France concentre son effort de solidarité en subventions.

1. **Appel à projets dans les pays du Sahel pour soutenir les initiatives de la société civile en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes (5,5 M€)**

* **Le projet**
  + Titre : **Fonds d’appui à des initiatives innovantes visant à renforcer l’égalité femmes-hommes au Sahel**
  + Code projet : **CZZ2614**
  + Secteur : **Genre**
  + Pays : **G5 Sahel et Sénégal**
  + Date d’octroi : **18 décembre 2019**
  + Date de mise en œuvre: **2020-2023**
  + Montant du projet : **5,5 M€**
  + Type d’instrument**: Appel à projets**
  + Bénéficiaires : **Expertise France**
  + Bénéficiaire final : **OSC féministes du Sahel**
  + **Marqueur CAD 2**
* **Contexte**

Le projet souhaite contribuer à l’égalité femmes-hommes au Sahel à travers l’appui à des initiatives portées par des OSC locales (objectif général). Il couvrira ainsi trois volets principaux définissant cette approche : l’émergence et le développement des initiatives locales à haut potentiel de changement social en faveur de l’égalité de genre, le renforcement des capacités générales d’intervention des OSC porteuses des projets ainsi que leur articulation sur le plan régional à travers la capitalisation des bonnes pratiques en vue d’un ultérieur passage à l’échelle.

1. **Appel à projets au Sénégal auprès des OSC locales et des centres de recherche en faveur de la santé et des droits sexuels reproductifs des adolescents et des jeunes (8 M€)**

* **Le projet**
* Titre**: Amélioration des droits et de la santé sexuels et reproductifs des adolescents et des jeunes**
* Code projet : **CSN1615**
* Secteur **: Santé**
* Pays **: Sénégal**
* Date d’octroi **: novembre 2020**
* Date de mise en œuvre**: 2020-2021**
* Montant du projet **: 8 M€**
* Type d’instrument **: Appel à projets**
* Bénéficiaires **: Consortium: Solthis (leader), Equipop, RAES, ENDA Santé et du LARTES (labo de recherche de l’Université Cheick Anta Diop à Dakar).**
* Bénéficiaire final **: OSC Sénégal/adolescent.e.s du Sénégal**
* **Marqueur CAD 2**
* **Contexte**

Ce projet vise à améliorer l’accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs des adolescent.es et des jeunes, en particulier des jeunes filles, jeunes femmes et jeunes vulnérables, à travers un accès à des services de santé de qualité ainsi qu’à une éducation en matière de santé sexuelle et reproductive visant à diminuer les inégalités de genre. Pour cela, il se concentrera dans l’élargissement de l’offre en matière de santé sexuelle et reproductive et l’amélioration de sa qualité, mais également dans l’amélioration des connaissances sur cette thématique des adolescent.e.s et dans la promotion d’un environnement social et légal favorable à travers des actions de sensibilisation, de plaidoyer auprès des acteurs clés (chefs religieux et coutumiers, famille, collectivités locale/territoriales, administrations centrales et décentralisées) et la production de connaissances nécessaires au dialogue politique.

1. **EDIFIS (4M€)**

* **Le projet**
* Titre: **EDIFIS (Education, DSSR, Insertion des Femmes et de filles au Sahel)**
* Code projet : **CZZ2743**
* Secteur **: Genre**
* Pays **: G5 Sahel + Sénégal**
* Date d’octroi **: novembre 2020**
* Date de mise en œuvre**: 2021-2023**
* Montant du projet **: 4 M€**
* Type d’instrument **: Subvention**
* Bénéficiaires **: Expertise France.**
* Bénéficiaire final **: Partenaires locaux de G5 Sahel +Sénégal**
* **Marqueur CAD 2**
* **Contexte**

EDIFIS est une initiative phare permettant un passage à l’échelle des projets AFD promouvant l’égalité femmes- hommes au Sahel en faveur de la transition démographique et socio-économique, en soutenant les trajectoires d’autonomisation des filles et des femmes. Innovante et multisectorielle, cette initiative entend promouvoir une approche opérationnelle intégrée en matière d’éducation, de santé sexuelle et reproductive, et d’insertion économique, aussi potentiellement en lien avec les enjeux d’inclusion financière, le secteur agricole, l’accès à l’eau et l’assainissement. Elle comprend une mise en place d’une assistance technique (basée à Ouagadougou et financée par l’AFD à hauteur de 4 M€) couvrant la région et favorisant l’émergence de la demande, le renforcement de capacité des partenaires locaux, le montage de programme genre, l’animation locale. Elle comprend également un appel à projets en direction des OSC pour des actions innovantes.

1. **Sport pour elles (2.85M€)**

* **Le projet**
* Titre: **Promotion du leadership des filles et de l’égalité de genre à travers la pratique sportive des filles en Afrique**
* Code projet : **CZZ2768**
* Secteur **: Sport**
* Pays **: Togo, Guinée et Bénin**
* Date d’octroi **: 16 septembre 2020**
* Date de mise en œuvre**: 2021-2023**
* Montant du projet **: 2.85 M€**
* Type d’instrument **: Subvention**
* Bénéficiaires **: Plan international France.**
* Bénéficiaire final **: Associations locales promouvant l’égalité FH à travers la pratique sportive**
* **Marqueur CAD 2**
* **Contexte**

Le sport féminin peut être utilisé comme un outil d’émancipation et de valorisation des filles et des femmes dans le monde. Il est un langage universel, inspirant, qui fédère et est capable de transcender les frontières et les cultures. Le terrain de jeu devient un espace d’émancipation, de dépassement, de partage. Il efface les différences de genre et de religion et crée du lien social pour un monde en commun, d’égalité et de réussite. Le sport est également un excellent moyen pour renforcer leur confiance en elles et leur autonomie, affirmer leur personnalité, voire développer leurs capacités de leadership, dans des contextes où leur corps est souvent un enjeu sociétal. Le projet répond à la requête exprimée par l’ONG Plan International de continuer et passer à l’échelle régionale (Togo, Guinée et Bénin) un programme actuellement en exécution au Bénin, qui consiste à renforcer l’émancipation des filles à travers l’éducation et la pratique du sport.

1. **AUTRES FINANCEMENTS DE L’AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DE L’EDUCATION DES FILLES**

L’AFD finance des projets d’éducation, de formation, d’enseignement supérieur et d’emploi en faveur de l’éducation et de l’autonomisation des filles et jeunes femmes, en vue de l’atteinte des ODD 4 et 5 en faveur de l’accès à une éducation de qualité et de l’égalité entre les sexes. Ils sont placés sous la supervision de la division éducation, formation, emploi (EDU). Ll’AFD utilise le marqueur politique du CAD relatif à l’égalité entre femmes et hommes. Les exemples ci-dessous notés « CAD 2 »[[27]](#footnote-27) illustrent cette stratégie :

En Albanie, l’AFD a signé un prêt de politique publique de 50 millions d’euros avec le gouvernement albanais. Il apporte un soutien budgétaire et technique pour lever les obstacles à l’autonomisation économique des femmes. Ce prêt permettra notamment de développer les politiques d’accès à l’emploi, d’application du droit du travail et les dispositifs en faveur de la garde d’enfants afin de favoriser la participation des femmes au marché du travail.

[Albanie : l'AFD accompagne des réformes en faveur de l’égalité de genre | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/fr/actualites/communique-de-presse/albanie-afd-accompagne-reformes-egalite-genre)

Au Tchad, l’AFD appuie un projet sélectionné suite à un appel à projets crise et sortie de crise (APCC) permettant de créer des conditions favorables pour le développement global des jeunes enfants de la naissance jusqu’à la fin du primaire dans le département du Mamdi. Il vise à favoriser une action systémique au niveau d’un territoire et s’articule autour de trois composantes : (i) l’amélioration de la qualité et de l’accès aux services éducatifs, sociaux et sanitaires dédiés aux jeunes enfants (0-10 ans), (ii), le renforcement des capacités des communautés à garantir un développement optimal des jeunes enfants et (iii) la mise en place d’une coordination intégrée du développement des jeunes enfants entre les secteurs de la santé et de l’éducation à travers le renforcement des autorités nationales et déconcentrées, des professionnels de la santé et de l’éducation et des Organisations communautaires de base. Le projet accorde une attention particulière aux enjeux de vulnérabilité et de résilience des femmes dans le bassin du lac Tchad en améliorant l’offre de service de santé et d’éducation sensible au genre, en renforçant leur autonomie et la protection contre les violences basées sur le genre et en assurant l’implication des femmes dans la gouvernance du projet, notamment via les organisations communautaires de base.

L’AFD a également lancé un autre APCC d’appui aux services sociaux dans les provinces du Nord-Ouest du Tchad. L’objectif de l’APCC est de contribuer à favoriser l’accès des populations vulnérables (notamment les filles, les adolescentes et les femmes) aux services sociaux de base (éducation et santé) dans la province du Lac, du Kanem et du Barh El Ghazel, et prévenir les violences et tensions communautaires.

[Appui au développement des jeunes enfants dans la région du Lac (ADELAC) | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/appui-developpement-jeunes-enfants-region-lac-adelac)

[Appui aux services sociaux dans les provinces du Nord-Ouest du Tchad (Saha wa Tarbia) | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/fr/appel-projets-crise-sortie-crise-appui-services-sociaux-nord-ouest-tchad-saha-wa-tarbia)

Au Burkina Faso, l’AFD appuie l’éducation des filles via deux outils :

1. Une délégation du Partenariat Mondial pour l’Education pour appuyer le plan de développement sectoriel de l'Education de Base du Burkina Faso via le fonds commun d'appui au programme. La mise en œuvre de ce programme sectoriel permettra de réduire les inégalités de genre d’accès à l’éducation via des mesures spécifiques d’incitation et de mobilisation sociale en faveur de la scolarisation des filles.
2. Un projet de soutien au dispositif de formation et d’insertion des jeunes ciblant spécifiquement la formation des jeunes filles (sensibilisation des populations à l’éducation des filles, implication des acteurs chargés des questions de promotion du genre dans les instances en charge des programmes de formations professionnelles, production de données désagrégées par sexe, instauration de quotas, octrois de bourses féminines et de dispositifs d’aides à l’installation, réhabilitation des centres pour y faciliter l’accès des filles etc.).

[Burkina Faso | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/burkina-faso)

[APOSE EFTP : Appui à la politique sectorielle d’enseignement et de formation techniques et professionnels | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/apose-eftp-appui-politique-sectorielle-enseignement-et-formation-techniques-et-professionnels)

En République du Congo, l’AFD appuie la mise en œuvre de la politique nationale d’action sociale du pays. Le projet porte une attention particulière à l’autonomisation économique des femmes, à travers des dispositifs de ciblage, d’orientation, d’accompagnement adaptés aux freins spécifiques rencontrés par les femmes en termes d’accès et de maintien au marché du travail (garde d’enfants, de personnes dépendantes, transport, accès au financement …).

[TELEMA : Mise en oeuvre d’une politique nationale d’action sociale en faveur des populations vulnérables | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/telema-mise-en-oeuvre-dune-politique-nationale-daction-sociale-en-faveur-des-populations-vulnerables)

1. **INITIATIVES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX**

* ***UNGEI – Initiative des Nations Unies pour l’Education des filles***

L'UNGEI réunit, coordonne et mobilise des partenaires dans le monde entier pour promouvoir des solutions fondées sur des preuves afin de faire progresser l'égalité des sexes dans et par l'éducation. En facilitant la recherche et en développant des ressources pour le partage des bonnes pratiques, UNGEI s'efforce de renforcer la base factuelle de ce qui fonctionne dans l'éducation des filles et l'égalité des sexes. Le programme de plaidoyer se concentre sur l'amplification des messages clés, l'influence des politiques et la stimulation des investissements pour accélérer les progrès dans l'éducation des filles et l'égalité des sexes.

<https://www.ungei.org/>

* ***Girls Education Challenge***

Le programme Girls Education Challenge (2012-2025) financé par UKAID intervient dans 17 pays via 42 projets en Afrique et Asie. Il a vocation à améliorer les opportunités d’éducation de plus d’un million de jeunes filles marginalisées, dans l’alignement de l’ODD 4. Le programme cible des jeunes filles aux caractéristiques diverses : certaines ne sont jamais allées à l’écoles, certaines sont porteuses de handicap, certaines vivent en zone de conflits ou encore ont dû abandonner l’école en devenant mères. Les activités du programme sont variées : formation des enseignants, attribution de bourses, de matériel scolaire et de kits d’hygiène menstruelle, rénovation des écoles, activités communautaires portant sur le changement de comportement en vue de favoriser l’éducation des filles etc.Le résultat des différentes évaluations du programme sont disponibles sur leur site internet.

[FCDO - GEC (girlseducationchallenge.org)](https://girlseducationchallenge.org/)

* ***Global Partnership for Education (GPE)***

Le GPE est le plus grand fonds au monde dédié exclusivement à transformer l’éducation dans les pays à faible revenu. Il octroie des subventions et soutient des solutions permettant de construire des systèmes éducatifs solides et résilients, afin que davantage d'enfants vivant dans les pays à faible revenu, les filles en particulier, reçoivent l'éducation dont ils ont besoin pour contribuer à la construction d'un monde plus prospère et durable. Le PME intervient dans 65 pays en voie de développement.

Le PME a créé en décembre 2020 un mécanisme de financement pour l’éducation des filles « l’Accélérateur de l’éducation des filles ». Cet accélérateur, doté de 250 millions de dollars a pour but de soutenir des initiatives visant à offrir aux filles un accès à l’éducation et des actions susceptibles de transformer en profondeur leur éducation. Les pays éligibles[[28]](#footnote-28) ayant identifié l’égalité de genre comme domaine d’action dans le cadre de leur partenariat peuvent inclure une demande de l’accélérateur de l’éducation des filles dans leur requête de financement.

[L’accélérateur de l’éducation des filles | Partenariat mondial pour l'éducation (globalpartnership.org)](https://www.globalpartnership.org/fr/funding/girls-education-accelerator)

* ***Gender at the Center***

L’initiative Gender at the Center a été lancée dans le cadre du G7 de 2019 qui a donné lieu à la déclaration sur l’égalité entre les femmes et les hommes et l’autonomisation des femmes. Cette initiative est composée d’Organisations de la société civile, d’organisations internationales, des bailleurs du G7 et des gouvernements des pays ciblés et est coordonnée par le United Nations Girls’ Education Initiative (UNGEI). L’initiative vise la promotion de l’égalité de genre dans les systèmes éducatifs de huit pays d’Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Mozambique, Tchad, Niger, Nigeria et Sierra Leone).

[Gender-responsive education systems | UNGEI](https://www.ungei.org/what-we-do/gender-responsive-education-systems#gci)

* ***Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Project for Africa (SWEDD)***

L’initiative SWEDD (2015-2019) a été créée en réponse à un appel lancé par les président de six pays de la région Sahel au sujet des enjeux démographiques auxquels ils font face. L’objectif global du projet est d’accélérer la transition démographique et réduire les inégalités de genre au Burkina Faso, Tchad, Cote d’Ivoire, Mali, Mauritanie et Niger via plusieurs biais :

* Générer de la demande pour les services de santé maternelle et reproductive, néonatale et de nutrition en sensibilisant les femmes et les jeunes filles, y compris à l’importance de l’éducation
* Améliorer les services de santé maternelle et reproductive, néonatale et de nutrition de la région
* Plaidoyer au niveau national et promotion d’une politique en faveur de la transition démographique

L’initiative de 207 millions de dollars est financée par la Banque Mondiale et bénéficie d’une assistance technique de plusieurs acteurs, dont le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

[SWEDD\_ENG.pdf (unfpa.org)](https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/SWEDD_ENG.pdf)

* ***The Girls Leadership and Empowerment through Education***

Le programme de leadership et d’empowerment à travers l’éducation (2018-2022) est financé par l’USAID à hauteur de 24 millions de dollars et contribue à promouvoir l’éducation des filles au Mali à travers l’amélioration de leur environnement d’éducation, la suppression des barrières financières à l’éducation, la sensibilisation sur la santé reproductive, les mariages et grossesses précoces, les violences basées sur le genre, des activités communautaires promouvant l’importance de l’éducation des filles etc.

[USAID\_EDU\_GLEE\_Factsheet\_November\_18\_Final.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/USAID_EDU_GLEE_Factsheet_November_18_Final.pdf)

* ***The Millennium Challenge Corporation (MCC)***

Le Millenium Challenge Corporation (MCC) est une agence de l’USAID crée en 2004 dans le but de promouvoir la croissance économique, l’ouverture des marchés et d’améliorer les conditions de vie des pays en voie de développement. Le MCC accorde des prêts pour des projets de natures diverses : infrastructures, réforme des institutions, amélioration des systèmes de santé et éducatifs. Les prêts octroyés par le MCC sont complémentaires des autres programmes de l’aide internationale américaine. Les programmes nationaux mis en œuvre avec l’aide du MCC sont conçus afin de réduire les inégalités de genre. En termes d’éducation, les programmes du MCC en Côte d’Ivoire, El Salvador, Géorgie, Guatemala et Maroc sont particulièrement conçus pour améliorer les opportunités éducatives des filles et des jeunes femmes.

En Côte d’Ivoire par exemple, le MCC a accordé un prêt de 524 millions de dollars au gouvernement pour financer sa politique publique en matière d’éducation et de transports. Les documents stratégiques du plan éducatifs ont été rédigés de manière à prendre en compte les inégalités de genre.

[MCC Celebrates Women #BreakingtheBias | Millennium Challenge Corporation](https://www.mcc.gov/news-and-events/feature/iwd)

* ***Malala Fund for Girls’ Right to Education de l’UNESCO***

Le Fonds Malala pour l’Education a été créé par l’UNESCO en 2012 suite à la tentative d’assassinat de la jeune activiste féministe Malala Yousafzai. Il a vocation à étendre l’accès des filles à une éducation de qualité et sensible aux inégalités de genre et à développer des espaces surs pour l’éducation des filles, notamment dans les zones de conflits ou de désastres naturels. Il intervient dans les pays suivants : Cambodge, Egypte, Mauritanie, Mozambique, Népal, Pakistan, Tanzanie, Vietnam, Nigeria et Guatemala.

[UNESCO Malala Fund for Girls’ Right to Education](https://en.unesco.org/themes/education-and-gender-equality/malala-fund)

* ***Malala Fund***

Le fonds Malala, créé en 2013 par Malala et Ziauddin Yousafzai a pour objectif de garantir aux jeunes filles une éducation libre, de qualité et en sécurité de douze années minimum. Les activités financées par le Fonds correspondent à trois objectifs :

* Investissement auprès des enseignants et des activistes en faveur de l’éducation des filles
* Empowerment des jeunes filles afin qu’elles puissent défendre leur droit à l’éducation au sein de leur communauté et être partie prenante des décisions en matière d’éducation
* Plaidoyer auprès des représentants publics aux niveaux local, national et international

Le fonds finance des programmes dans 8 pays d’Afrique, d’Amérique du Sud et d’Asie (Liban, Afghanistan, Nigeria, Ethiopie, Brésil, Inde, Pakistan et Turquie). Il est financé par des fondations, des particuliers et des entreprises.

[Malala Fund | Working for a world where all girls can learn and lead](https://malala.org/)

* ***Empowering Adolescent Girls and Young Women through Education***

Le programme joint sur l’empowerment des adolescentes et jeunes femmes à travers l’éducation (2016-2021) est un partenariat entre l’UNESCO, UN Women et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

Les activités financées par le programme sont multi-sectorielles (éducation, santé, jeunesse, formation, insertion économique etc.) et ont vocation à :

* S’assurer que les filles et jeunes femmes bénéficient d’une éducation de qualité
* Accompagner les filles et jeunes femmes dans leurs transitions dans le monde adulte, le marché du travail et leur intégration socio-économique de manière plus générale

Les activités sont déployées dans trois pays d’Afrique et d’Asie : le Népal, le Mali et la Tanzanie.

Il est financé par la République de Corée à hauteur de 15 millions de dollars.

[Empowering adolescent girls and young women through education (unesco.org)](https://en.unesco.org/themes/education-and-gender-equality/unfpa-unwomen-programme)

* ***Le Partenariat UNESCO-HNA pour l’éducation des filles et des femmes***

Le Partenariat UNESCO-HNA pour l’éducation des filles et des femmes (2014-2019) est un partenariat entre l’UNESCO et, en Chine, le groupe HNA et la Fondation Hainan Cihang, créé pour accélérer l’égalité des genres dans l’éducation dans sept pays d’Afrique et d’Asie.

Ce partenariat de 5 millions de dollars promeut des approches intégrées et multisectorielles qui renforcent les capacités du système éducatif et favorisent la coopération avec d’autres secteurs tels que la santé et la protection sociale. Il associe les communautés, y compris la société civile et les parents, à la promotion de l’éducation des adolescentes et favorise une éducation communautaire et souple pour les plus difficiles à atteindre.

Les pays recevant un soutien dans le cadre de ce partenariat sont le Ghana, l’Ethiopie, l’Ouzbékistan, le Sri Lanka, le Népal, le Myanmar et le Cambodge.

[UNESCO-HNA Partenariat pour l'éducation des filles et des femmes - UNESCO Bibliothèque Numérique](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247748_fre)

* ***Approche multisectorielle en faveur de l’éducation des filles en Afrique de l’Est et Afrique Centrale***

Le bureau régional de l’UNICEF pour l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale a développé une approche multisectorielle en faveur de l’éducation des filles. En effet, dans cette région du monde, les inégalités de genre dans l’accès à l’école sont encore prédominantes. Les récentes crises humanitaires qui ont touché cette région, qu’elles soient de nature sanitaire ou conflictuelles ont également accru ces inégalités. Afin de construire des programmes en capacité de les réduire, l’UNICEF a déployé une approche multisectorielle en faveur de l’éducation des filles qui repose sur des activités ayant attrait à tous les domaines de la vie des filles et jeunes femmes (santé et nutrition, droits sexuels et reproductifs, protection sociale, protection de l’enfance, hygiène, eau et assainissement, et enfin éducation.

[Forging-forward-for-adolescent-girls-West-Central-Africa-2020.pdf (unicef.org)](https://www.unicef.org/wca/media/5646/file/Forging-forward-for-adolescent-girls-West-Central-Africa-2020.pdf)

* ***Girls Forward***

Programme mis en œuvre par l’UNICEF, grâce à un financement de la marque Chloé, pour améliorer l’apprentissage des jeunes filles en Bolivie, Jordanie, au Maroc, au Sénégal et au Tadjikistan. Le programme se concentre sur les capacités digitales des jeunes filles (codage, robotique, intelligence artificielle etc.).

[Transformer les filles en leaders : le projet de Chloé avec UNICEF | UNICEF France](https://www.unicef.fr/article/transformer-les-filles-en-leaders-le-projet-de-chloe-avec-unicef)

1. Est considérée comme Organisation de la Société Civile (OSC) toute organisation d'intérêt public qui ne relève ni d’un Etat ni d'une institution internationale. L’AFD retient plusieurs critères constitutifs d’une OSC : 1) l'origine privée de sa constitution, 2) son indépendance financière (cotisations de membres, dons …), 3) son indépendance politique, 4) le but non lucratif de son action (caractérisé fréquemment par son statut d’association Loi 1901 pour les OSC françaises), 5) la prise en compte dans ses activités de la notion d'intérêt public, 6) des liens étroits avec la société civile locale. Les ONG internationales et nationales sont inclues dans cette catégorie. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir p. 232 et 233 : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-10-10-04-49/rapport-activite-et-responsabilite-societale-2020.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. [↑](#footnote-ref-3)
4. Joindre au dossier administratif le document stratégique de la structure, ce document est obligatoire pour présenter une demande de subvention dans le cadre d’une convention-programme. [↑](#footnote-ref-4)
5. Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association. [↑](#footnote-ref-5)
6. Joindre la liste détaillée au dossier administratif. [↑](#footnote-ref-6)
7. Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus. [↑](#footnote-ref-7)
8. Equivalent Temps Plein. [↑](#footnote-ref-8)
9. Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l’association de l’année considérée. Il n’est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes. [↑](#footnote-ref-9)
10. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine publique : subventions et prestations, fonds publics d’origine locale, nationale, internationale, etc. [↑](#footnote-ref-10)
11. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine privée : subvention de la part de fondations ou d’entreprises, legs, dons, etc. [↑](#footnote-ref-11)
12. Lister ici l’ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l’OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S’il s’agit d’une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d’Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s’il s’agit d’une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse). [↑](#footnote-ref-12)
13. Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l’association de l’année considérée. Il n’est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes. [↑](#footnote-ref-13)
14. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine publique : subventions et prestations, fonds publics d’origine locale, nationale, internationale, etc. [↑](#footnote-ref-14)
15. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine privée : subvention de la part de fondations ou d’entreprises, legs, dons, etc. [↑](#footnote-ref-15)
16. Lister ici l’ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l’OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S’il s’agit d’une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d’Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s’il s’agit d’une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse). [↑](#footnote-ref-16)
17. Le marqueur CAD 1 de l’OCDE signifie que l’égalité femmes-hommes est un objectif important et délibéré du projet et le marqueur CAD 2 que l’égalité femmes-hommes constitue l’objectif principal du projet. [↑](#footnote-ref-17)
18. Le premier appel à projets a eu pour sujet prioritaire les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR) ; thématique sur laquelle la France s’est particulièrement impliquée dans le cadre du Forum Génération Egalité ; Le deuxième appel à projets a porté en 2021 sur la thématique des violences basées sur le genre ; Le troisième appel s’est centré sur l’articulation entre genre et climat. [↑](#footnote-ref-18)
19. Cet indicateur est proportionnel au volume de financement alloué/dédié au secteur de l’éducation et donc à la trajectoire globale de l’activité de l’Agence et à la mise à disposition de l’agence d’un niveau substantiel de ressources par an. Le doublement constaté sur la période 2018-2020 s’explique ainsi par l’augmentation des moyens alloués à l’AFD mais aussi par l’année record enregistrée en termes de délégation de fonds en 2020 (130M euros). [↑](#footnote-ref-19)
20. La notion d’autonomie désigne un processus selon lequel les adolescents, filles ou garçons, développe leur capacité d’agir, un accès aux responsabilités qui se traduit par la capacité à faire des choix, à définir leur identité. L’autonomisation implique également une transformation des relations de pouvoir dans lesquelles ils évoluent et une transformation des structures, des institutions et des normes qui peuvent renforcer et perpétuer la discrimination et l’inégalité liées au genre. [↑](#footnote-ref-20)
21. Les programmes de seconde chance permettent à des jeunes sans diplôme ni qualification professionnelle, d’intégrer une école dédiée à la construction de leur projet d’insertion sociale et professionnelle. [↑](#footnote-ref-21)
22. Girls Education Challenge thematic reviews on community based awareness, 2018,

    Girls Education Challenge Steps to success, 2018

    Girls Education Challenge Endline Evaluation brief, 2018

    Policies and interventions to remove gender-relate barriers to girls’school participation and learning in low and middle-income countries : a systematic review of the evidence, Campbell Systematic Reviews, 2022 [↑](#footnote-ref-22)
23. Espace formel ou informel où les femmes et les filles se sentent physiquement et émotionnellement en sécurité (UNFPA, UNFPA Women and Girls Safe Spaces Guidance) [↑](#footnote-ref-23)
24. Au niveau institutionnel, pour plaider pour des politiques publiques et lois en faveur de la scolarisation des filles mais aussi pour permettre aux gouvernements de répliquer ces approches réussies [↑](#footnote-ref-24)
25. Elle-même en lien avec cadre stratégique et de redevabilité du FSOF : [fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf (afd.fr)](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-01-04-10-36/fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf) [↑](#footnote-ref-25)
26. Brésil, Mexique, Chine, Afrique du Sud, Inde, Indonésie et Turquie. [↑](#footnote-ref-26)
27. Le marqueur CAD 1 de l’OCDE signifie que l’égalité femmes-hommes est un objectif important et délibéré du projet et le marqueur CAD 2 que l’égalité femmes-hommes constitue l’objectif principal du projet. [↑](#footnote-ref-27)
28. Afghanistan, Angola, Bénin, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Rép. Dém. Côte d'Ivoire, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Honduras, Lao, RDP, Malawi, Mali, Îles Marshall, Mozambique, Niger, Nigéria, Pakistan, Papouasie Nouvelle Guinée, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan, Soudan du sud, Tchad Togo, Yémen, Zimbabwe [↑](#footnote-ref-28)